

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-U., \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner
au moins quinze jours d'avance.

Vol. XII.

No. 42.

JEUDI, 20 OCTOBRE 1881

Prix du numéro 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou
par bons sur la poste.

AVIS IMPORTANT

L'Opinion Publique est publiée tous les jeudis par les nouveaux propriétaires. L'impression, les gravures, etc., etc., se font à la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis ; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées au Gérant de la Compagnie Litho.-Burland, au bureau de *L'Opinion Publique*.

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

UN PAYS EN FEU

Ce n'est pas gai de vivre en Irlande par le temps qui court, et surtout depuis que le Parlement s'est imaginé pacifier ce pays au moyen de la loi agraire passée à la dernière session. Les Irlandais sont en train de faire expier aux *landlords* actuels, qui n'y sont pour rien, les siècles de persécution endurés par leurs ancêtres. Les enfants de la Verte Erin se montrent très ingénieux dans cette œuvre qu'ils sont les seuls à trouver aussi juste que louable. On connaît l'invention du *boycottage* imaginée d'abord pour punir le capitaine Boycott. Un *landlord* chasse un locataire qui refuse absolument de payer sa rente ; de suite, il est mis en interdit. Défense à qui que ce soit est faite, de par ordre de la ligue agraire : 1o. De remplacer le tenancier évincé ; 2o. De lui vendre quoi que ce soit pour sa nourriture ou celle de ses bestiaux ; 3o. De ne rien acheter chez lui. Bref, on le séquestre parfaitement ; malheur à qui enfreint les ordres de la ligue, il est certain de perdre au moins les oreilles, sinon la tête, ou de voir ses animaux mutilés ou sa maison brûlée. Il va sa sans dire que de temps à autre on fusille à bout portant quelque *landlord*, jugé plus méchant que les autres.

Les journaux irlandais nous faisaient connaître dernièrement de nouvelles inventions à l'usage des *landlords*. On sait leur passion pour la chasse. Eh bien ! leurs amés et féaux sujets viennent de leur interdire cet exercice. Dernièrement, le marquis de Waterford s'étant risqué à une chasse à courre, a vu grêler sur lui et ses invités un orage de pierres lancées avec une précision acquise au prix d'une longue expérience. Pendant cette lapidation, maître renard prenait le large, le chasseur était devenu le *chassé*. Ce n'est pas tout : des hommes, la persécution a passé aux animaux. Ceux-ci, aussi innocents que l'agneau de la fable dévoré par le loup, ont été sans doute étonnés de trouver les pommes de terre qu'on leur donnait en pâture, remplies d'aiguilles. Ils ne peuvent plus tondre le pré de la largeur de la langue sans rencontrer une pointe d'épingle sous chaque brin d'herbe !

Les nihilistes russes ont recours à la dynamite pour supprimer leurs ennemis. Les Irlandais ont horreur de ce procédé trop brusque et trop expéditif. Ils préfèrent la mort en détail, la torture à petit feu. C'est plus raffiné ; aussi, ils ont plus à faire expier que les socialistes russes qui ne font parler d'eux que depuis peu de temps. Du reste, la dynamite coûte cher, et les Irlandais sont bien pauvres !

Cet état de l'Irlande consterne l'Angleterre, sa voisine, et il y a de quoi. Pendant une session interminable, les esprits les plus éminents de l'Angleterre se sont ingénies, avec une patience tout britannique, à formuler une loi qui dépouillerait les *landlords* d'une partie de leurs droits au bénéfice des locataires. Et ceux-ci ne veulent être ni consolés ni pacifiés. Ce *land*

act témoigne de la part de ses auteurs d'un immense désir de satisfaire les Irlandais. Donner au locataire, contre le gré du propriétaire, un bail de quinze ans, avec une rente presque au gré du locataire ; accorder à ce dernier le droit de vendre son bail, et tout cela par l'entremise d'une commission des terres, ce n'est ni plus ni moins qu'un démembrement du droit de propriété au profit du tenancier. Pour arriver à ces concessions, il a fallu au Parlement anglais être dominé par la crainte d'un soulèvement en Irlande et le désir de réparer les injustices faites à ce pays. Porter la main sur la tenure des terres en Irlande, ce n'était rien moins qu'une entreprise dangereuse ; c'était donner aux fermiers anglais l'idée d'obtenir pour eux mêmes ce que l'on accorde aux Irlandais ; c'était menacer la grande propriété en Angleterre qui, selon les Anglais, fait la force de l'empire britannique.

Pour comble de malheur et de désappointement, la ligue agraire vient de condamner, dans sa dernière convention, le *land act* que le Parlement n'a voté que comme mesure suprême destinée à pacifier l'Irlande. Cette détermination de M. Parnell et de ses amis de faire fi de la loi agraire, arrache un cri de douleur au *Times* : "On a condamné sans procès le *land act*. Ordre a été donné aux fermiers ignorants et pleins de préjugés de mettre la loi de côté, à moins qu'elle ne soit susceptible d'interprétations impossibles et injustes. Si la commission des terres décide, par exemple, comme elle sera tenu de le faire, que les améliorations dont on devra tenir compte en fixant le prix du loyer, ne sont que celles dont il a hérité ou qu'il a achetées, M. Parnell dira que l'Acte est un *fiasco*. La route réduite au minimum fixé par la ligue, l'abolition du *landlordism*, ne contenteraient pas les agitateurs. L'aveu des chefs que ce qu'il leur faut, c'est un Parlement irlandais autonome, à leurs yeux, le règne de la terreur et de l'émeute." Il y a vraiment matière à découragement, et nous comprenons les lamentations du *Times*. S'être donné un mal énorme pour contenter l'Irlande, avoir mis en péril dans ce but les institutions anglaises et s'apercevoir après cela que tous ces sacrifices ont été faits en pure perte, et qu'après tout, ce que veulent les Irlandais, ce n'est pas tant la réforme de la tenure des terres que la séparation législative de l'Irlande et de l'Angleterre, et le rétablissement du Parlement de Dublin, il y a là de quoi décourager des gens plus patients que les Anglais.

Jamais, d'après le *Times*, l'Angleterre ne se soumettra à cette exigence de M. Parnell et des *Home rulers*. Le Parlement est arrivé aux dernières limites des concessions, et si l'agitation continue, il faudra sévir. Telle est la menace que le journal de la cité adresse aux Irlandais. Cette menace vient de recevoir un commencement d'exécution : M. Parnell, le chef des *Home rulers* et de la ligue agraire, vient d'être arrêté. La situation est bien sérieuse, et Dieu sait comment elle se résoudra. En attendant, l'Irlande souffre et la misère est énorme dans certains districts. Le système de tenure des terres est radicalement mauvais. Pays de grande propriété et de petite culture, l'Irlande devrait avoir un mode de culture en rapport avec son système de propriété. Il y a 19,000 propriétaires et environ 600,000 tenanciers, représentant quatre millions d'individus, environ trente tenanciers par propriétaire. Près de la moitié des tenanciers n'ont que 1 à 15 acres. On comprend de suite ce qui doit arriver avec un tel morcellement et une culture si réduite. Une mauvaise récolte, et la misère n'a plus de nom. Le *Tablet*, de Londres, parlait il y a quelques jours d'un cas de détresse que nous citons ici pour montrer l'état de ce malheureux pays :

"Il y a sur la côte occidentale de l'Irlande, dans le comté de Galway, un très grand nombre de hameaux et de villages horribles de pauvreté, de saleté et d'abandon. Le village typique de cette fange et de cette misère est Barna, où, en fait de maisons, il n'y a que des huttes sans fenêtres, sans portes, composées d'une seule pièce, et on peut donner ce nom à de pareils taudis, et infiniment plus fétides que les kraals des Zoulous. Là grelottent, à demi nus, les malheureux habitants réduits à l'état de squelettes. Comment peuvent-ils se nourrir ? Quelques coquillages, des racines, voilà de quoi ils vivent.

"Il y a deux vaches dans ce misérable hameau, mais on se garderait bien de boire du lait, car c'est la seule ressource de deux familles les moins nécessiteuses. Le lait est vendu au marché de Galway ; avec le produit de cette vente on achète du pain, jamais de viande, et on paie le loyer. Il va sans dire que les vaches ont la place d'honneur dans les huttes.

"Eh bien ! franchement, l'émigration ne serait-elle pas un bienfait pour ces malheureux que les privations ont conduits à l'idiotisme ?

"Cette épouvantable détresse de Barna et des villages environnants provient en partie de la folie furieuse d'un propriétaire foncier qui siège à la *Chambre des Lords*.

"Habitué à considérer ses tenanciers comme des vassaux taillables et corvéables à merci, irrité des plaintes qu'ils élevaient au sujet d'une augmentation de 25 par cent des loyers, ce grand seigneur chassa ces pauvres gens, rasa leurs maisons, brûla leurs barques, ruina la seule ressource de Barna, c'est-à-dire la pêche, et fit ce qu'il lui plaît d'appeler un exemple. Il est, paraît-il, assez riche pour se passer cette fantaisie, qui lui coûte une somme fabuleuse ; plus de pêche, par conséquent plus d'argent, et le rendement de ses domaines diminué de 75 par cent. Ses tenanciers, pendant l'affreux hiver de 1881, n'ont vécu que des secours qui leur ont été distribués par la charité publique, et malheur à eux s'ils ne payaient pas les quelques *shillings* de leurs loyers ; ils étaient expulsés sans pitié, eux et leurs familles. Le noble a-t-il su tout cela ? C'est à en douter, car il fut l'un de ceux qui s'apitoyèrent le plus bruyamment sur les excès commis par les Russes à l'égard des musulmans de la Bulgarie et de la Roumélie orientale."

Ce tableau d'une misère effrayante on le trouve répété sur cent points différents de l'Irlande. Il est facile de s'expliquer les excès auxquels se portent les hommes qui passent leur vie dans de telles horreurs. Arrivé à ce degré de misère, on ne raisonne plus, surtout lorsque, comme les Irlandais, on est persuadé que les auteurs de ces misères sont les voleurs de leurs propriétés ! Que faire en présence d'une telle situation ! Le Parlement irlandais y pourrait-il quelque chose ? Nous en doutons ! Abolissez les *landlords*, et vous ne faites que déplacer la difficulté ; les tenanciers prennent leur place et se trouvent en face d'une classe nombreuse de *laborers*, d'hommes de fermes qui deviennent tenanciers à leur tour et crèvent de faim sur ces terres morcelées ! Il ne paraît y avoir de remède que dans la création d'industries en Irlande et dans le développement partiel, au moyen de l'émigration. Ce sont là des remèdes lents, et la misère n'attend guère ; mais, quoi qu'il arrive, Dieu garde l'Irlande d'une levée de boucliers à laquelle veulent la pousser quelques agitateurs, et qui n'aboutiraient qu'à un massacre ! A. D. DECELLES.

TRISTE !

On nous écrit de plusieurs paroisses de notre province pour nous signaler les ravages que leur cause l'émigration aux États-Unis, fléau dont on se plaint et qui est si difficile à combattre. Il ne s'agit plus maintenant du départ de quelques pauvres diables dont les terres couvertes d'hypothèques et ne produisant que des charbons, constituent un piètre patrimoine, mais bien de l'émigration de cultivateurs à l'aise, presque riches. Eux aussi se sentent attirés vers ce pays qui paraît aujourd'hui avoir tous les attraits de la terre promise pour nos compatriotes. Cette émigration, qui n'a pas sa raison d'être, est aussi alarmante que bien faite pour décourager ceux qui consacrent leur temps et leur argent à coloniser nos terres. On jette les bases de nouvelles colonies sur les confins de notre province, pendant que les plus anciens établissements du pays se dépeuplent ! N'est ce pas une étrange anomalie !

Ces faits, que des correspondants nous signalent, nous les avons remarqués nous-mêmes dernièrement dans plusieurs paroisses. Nous avons vu, dans une seule concession, jusqu'à sept maisons dont les portes et les fenêtres étaient fermées. Les propriétaires de ces habitations, placées sur la lisière de belles terres, après avoir loué ces dernières à leurs voisins, étaient partis pour

les Etats-Unis. Au dire de tous, ces émigrés se tiraient parfaitement d'affaires, et on ne leur connaissait pas d'embarras financiers. On nous a signalé parmi ces exilés volontaires un cultivateur propriétaire d'une terre de 240 arpents, admirablement situés, à quelques heures de Montréal. Il a loué son bien à un voisin qui, tout naturellement, devra le lui remettre dans quelques années entièrement épuisé. On peut s'imaginer dans quel état, le propriétaire qui la reprendra à son retour, la retrouvera. A coup sûr, les économies qu'il aura pu réaliser aux Etats Unis seront loin de compenser l'épuisement de son champ.

Qu'un ouvrier sans travail, qu'un cultivateur ruiné aille chercher fortune ailleurs, il n'y a rien à dire, c'est pour les malheureux, les naufragés de tous genres qu'a été inventée la maxime : *Ubi bené, ibi patria!* Mais que des hommes jouissant de cette aisance et de cette indépendance, qui est un des grands charmes de l'état de cultivateur, quittent leur pays pour aller s'ennuyer, s'épuiser à l'étranger et se mettre en servage dans les manufactures américaines, c'est ce que nous ne pouvons nous expliquer. Sans doute, la plupart des émigrés de cette dernière catégorie reviennent sur leurs terres, mais souvent leurs enfants restent là-bas, ayant trouvé un certain attrait au travail des manufactures, moins pénible tout d'abord que celui des champs, mais terriblement épuisant. A ce mal, il n'y a guère de remède. C'est une véritable manie qui, nous l'espérons, finira par avoir sa réaction, mais, en attendant, c'est un malheur qu'il faut déplorer.

On dirait qu'une partie des Canadiens ont hérité de cet esprit d'aventure des premiers colons du pays qui, aux travaux des défricheurs, préféraient l'existence accidentée, précaire des coureurs de bois. A toutes les époques de notre histoire, cet amour de la vie aventureuse s'est manifestée chez nous. C'est à des émigrés d'une autre espèce que la civilisation américaine doit les premiers établissements de l'Ouest. Il y a là quelque gloire pour nous, mais il aurait été plus avantageux et pour nous et pour eux de leur voir mettre leur activité au service de leur patrie. Là-bas, ils n'ont fait que tracer le chemin à d'autres plus heureux, tandis qu'ici nous verrions aujourd'hui les traces de travaux dont ils auraient profité.

Que faire en face de ce mal sur lequel on appelle si souvent l'attention de nos hommes publics? On peut le mitiger mais non le guérir. Ici, l'autorité est impuissante : Il faut combattre un penchant fatal, une affaire de goût. Or, la réflexion des victimes, les mécomptes, les désenchantements pourront seuls en avoir raison.

HIX.

L'EGLISE DE SAINT-OURS

Les voyageurs qui montent ou descendent le Richelieu, peuvent voir maintenant à Saint-Ours une nouvelle église à laquelle on vient de donner la dernière main. C'est un édifice en pierre dite pierre à bosse, d'une teinte presque ardoisée, d'un bel effet. L'église est du style romano-byzantin, qui devient à la mode dans notre province. Les décorations de l'intérieur ont été faites sous la direction de M. Bourassa. Elles ne sont pas multipliées, mais de très bon goût.

A côté du temple nouveau se trouve l'ancienne église paroissiale, qui va disparaître. Ce n'est pas sans un serrement de cœur que nombre de citoyens de Saint-Ours verront la pioche du démolisseur faire son œuvre sur ce vieux monument qui porte avec lui des souvenirs de plus d'un siècle. Il est fâcheux qu'il n'ait pas pu être restauré; nous souhaitons que les hommes du métier aient déclaré cette restauration impossible; telle a été, du reste, nous assure-t-on, leur décision.

Le goût des nouvelles églises est un goût aussi vulgaire que détestable, lorsqu'il est possible de conserver les anciennes. Il nous semble que nous devrions garder au milieu de nous ces monuments le plus longtemps que faire se peut. L'église ne devrait-elle pas avoir un peu de cette immutabilité de la religion qui demeure pendant que tout passe autour d'elle? La vieille église, c'est là que se sont agenouillés des générations de croyants, les personnes qui vivent dans notre souvenir, entourées d'affection et de respect. Il semble qu'il reste quelque chose d'eux—la meilleure partie—sous ces voûtes où s'est élevée leur prière.

Ce culte des vieux monuments et des souvenirs n'est guère en honneur parmi nous. Nous aimons les constructions nouvelles, et nous comptons trop de nos concitoyens qui sont un peu comme ce voyageur qui nous revenait de l'Europe dégouté, parce qu'il n'y avait vu que de vieux monuments qu'on avait voulu lui faire admirer. L'Europe possède des églises contemporaines, de ses saints et de ses grands hommes. Comme nation, nous datons d'hier, et nous n'avons aucun monument aussi vieux que nous.

Il nous semble pourtant qu'il y aurait grand charme à passer quelques instants aujourd'hui dans l'église des Récollets, et l'ancienne église paroissiale de Montréal, qui n'existent plus parmi nous que dans la gravure! Québec seul a eu le bon esprit de conserver les églises qui ont vu quelques uns de nos héros missionnaires,

la plupart de nos évêques et les derniers généraux et gouverneurs de la Nouvelle-France.

La vieille église de Saint-Ours possède une ancienne relique. La première église avait été construite sur les bords du Saint-Laurent, à l'endroit appelé le Grand Saint-Ours. Vers 1749, les autorités ecclésiastiques décidèrent de reconstruire l'église sur le Richelieu, au Saint-Ours d'aujourd'hui, et l'on installa dans le clocher de la nouvelle église la cloche qui avait appartenue à l'église démolie. Cette cloche, venue de France, porte le millésime de 1680. La seconde cloche, qui se trouve à Saint-Ours, date de 1811, et eut pour parrain et marraine, Roch de Saint-Ours, et sa femme, Marguerite Murray. Cette seconde église fut ouverte au culte en 1755, sous la direction du premier curé de Saint-Ours, M. d'Youville, fils de madame d'Youville, fondatrice du couvent des Sœurs Grises, de Montréal.

Le curé actuel de Saint-Ours est M. Desorcy, qui a dirigé les travaux de l'église avec une habileté et une entente des affaires remarquables. Espérons que les ouvriers, répondant à ses désirs, auront construit une église, monument de solidité, qui sera dans les âges à venir un témoignage de la foi des habitants actuels de Saint-Ours. D.

IN MEMORIAM

Quelques jours avant sa mort, le Dr Larue, dont nous avons publié, dans notre dernier numéro, la biographie, publiait les quelques vers que nous imprimons ici. Ils sont bien d'un homme qui voit la mort sans crainte et qui s'est habitué à sa pensée. Pour ceux qui ont connu le Dr Larue, ils retrouveront l'homme tel qu'ils l'ont connu avec son allure brusque, sa façon de dire claire et disons-le aussi avec cette foi qui ne l'abandonnât jamais.

RÊVE DU CIEL

J'y rêve bien souvent à mon bon cimetière,
J'y rêve aussi souvent, à cette bonne bière,
Où blanchiront mes os.
J'aurai pour me pleurer les larmes d'une mère
D'un enfant bien aimé l'efficace prière,
Et l'éternel repos.

Ils sont là trois des miens, sous la terre durcie;
Ils sont là trois des miens! sous la bise adoucie.
Je revois leurs cercueils.
Je les revois souvent: toujours dans ma pensée
Leur souvenir me vient, bienfaisante rosée
Souvenir de linceil.

Au ciel nous irons tous! au ciel notre patrie!
Ce qu'on voit en ce monde est peu digne d'envie;
Au ciel nous irons tous!
Nous y vivrons en paix, sans craintes et sans alarmes,
Là, jamais de chagrins, jamais non plus de larmes.
Et nous prierons pour vous.

Nous faisons suivre ces vers d'une autre pièce de poésie qu'un de ses admirateurs consacre à sa mémoire.

IN MEMORIAM DE HUBERT LARUE M. D. L.

Il faut mourir! Voilà le cri suprême
Que tout homme, ici-bas, un jour devra pousser,
Il faudra s'arracher des bras de ceux qu'on aime;
Et sceller tout par un baiser.

La mort n'épargne rien: Insensible, inhumaine,
Elle fauche à grands coups, un bandeau sur les yeux.
Tout tombe sous son bras; et dans sa gerbe humaine,
Elle unit le jeune et le vieux.

L'athlète aux bras d'acier, comme le poitrinaire;
Le savant au front large et l'ignare mortel;
Le riche chargé d'or comme le prolétaire;
Tous paient tribut sur son autel.

Et toi, bien cher Hubert! La cruelle est venue,
Te ravir à nous tous, d'un pas mystérieux.
Ton âme prit son vol, au-delà de la nue,
Comme un pur encens vers les cieux.

Tu gémissais, ployé sous le poids de la vie;
Le fardeau fut trop lourd pour ton cœur paternel;
Tu prévoyais, déjà, ton sort digne d'envie,
Quand tu fis ton "Rêve du Ciel."

Oui, ton cœur saigna trop de la double blessure,
Que la mort t'infligea dans tes enfants chéris;
Le poignard resta là, faisant son œuvre sûre,
Ta vie, hélas! en fut le prix.

Si tout passe et tout fuit, si tout chancelle et tombe,
En ce triste séjour où tout semble gémir;
Il est un bruit du cœur, qui survit à la tombe,
Qu'on appelle le souvenir.

Ah! oui, le souvenir de ton âme d'élite,
Vibrera bien longtemps dans nos cœurs ulcérés;
Tes talents, ton savoir, tes vertus, ton mérite,
Y sont profondément gravés.

Dors en paix, cher ami, dans ton "bon cimetière,"
A l'ombre de la croix de ton clocher natal!
Et permets de mêler aux "larmes d'une mère,"
Celles des enfants de Laval.

Oh! souviens-toi, là-haut, de la mer orageuse,
Où nous voguons encor, par les vents emportés!
Donne-nous donc la main! la nuit est ténébreuse,
Nous pourrions être submergés.

Car, tu sais, la vie est un fleuve de larmes,
Où l'on boit à longs traits l'amertume et le fiel,
Mais, viendra le grand jour, où tous libres d'alarmes,
Nous serons réunis au ciel.

A. MORISSET.

Ste-Hénédine, octobre 1881.

LES CHIENS

A propos de chiens, un des chroniqueurs les plus en vogue de la presse parisienne, écrit une charmante chronique dont nous détachons le passage qui suit :

A propos des chiens, dont j'ai parlé dernièrement, j'ai reçu beaucoup de lettres et de fort aimables.

Mes meilleurs amis sont extrêmement appréciés dans le monde—et bien qu'ils règnent par la fidélité, le désintéressement, le dévouement et la discrétion—vertus très démodées parmi les hommes, leur empire ne paraît point près de finir.

On me reproche d'avoir oublié Frédéric-le-Grand et Walter Scott au nombre des grands admirateurs des chiens.

Walter Scott, à leur sujet, a dit cette parole : " De tout ce qu'on peut raconter des prodiges du chien, il n'y a rien que je ne croie."

Byron a écrit une touchante épitaphe à son plus fidèle ami, un chien, qui partageait avec un ours favori les tendresses du grand poète anglais.

Un de nos confrères, très regretté, le spirituel Cham, vicomte de Noé, possédait un petit havanais dont il raffolait. " Bijou," c'est son nom, ayant lu le " Carnet " consacré à ses collègues m'a adressé les vers suivants :

Vous qui citez le chien-joujou,
Vous qui citez le chien modèle,
Vous avez oublié Bijou,
Par delà le tombeau fidèle.

Avec le nom de Manito
Vous donnez celui de Marphise;
Sans être fort au domino
Et sans fréquenter de marquise.

Je voudrais voir citer le mien,
Vous vous imaginez peut-être
Que c'est amour-propre de chien?
Détrompez-vous—c'est pour mon maître.

Quand on me nomme, assurément
Voyez-vous, là-haut ça le flatte.
Croyez-moi.—Pour un faux serment
Je n'ai jamais levé la patte.

BIJOU.

Chien de feu Cham Noé.

Au dix-huitième siècle, le plus galant de tous les siècles, les chiens servirent souvent de prétexte à des madrigaux. Une jeune marquise ayant perdu son bichon, l'Almanach des Muses inséra le quatrain suivant :

On ne promet point de largesses,
A celui qui me trouvera,
Qu'il me rapporte à ma maîtresse :
Pour récompense, il la verra.

Dois-je, après ce compliment musqué, raconter la dramatique histoire de ce chien qui se tua par désespoir d'amour?

Ayant perdu ses maîtres, il voulut se noyer, et il s'attacha les pattes avec des branches d'osier pour s'empêcher de nager.

Les incrédules crieront à l'invention. Ceux qui connaissent biens ces êtres admirables ne douteront pas de cette véridique aventure.

Enfin, il est évident pour les gens sérieux qu'Alcibiade fût mort oublié, sans son fameux chien dont il coupa la queue si à propos.

C'est peut-être un chien qui manque à M. Gambetta et surtout une queue coupée—pour que ses triomphes mondains égalent ceux du héros d'Athènes.

ETINCELLE.

Laçretelle, alors âgé de quatre-vingts ans, lut à l'Académie une fort belle satire contre les jeunes gens blasés qui ne savent pas jouir de la vie. On applaudit surtout ce vers :

" Cédez-moi vos vingt ans, si vous n'en faites rien."

Son collègue, Ancelot, en lui présentant ses félicitations personnelles, fit à ce vers la réplique suivante :

" Mais quand vous les aviez, vous en serviez-vous bien !"

On a parfois de l'esprit à l'Académie.

Les anciens Canadiens connaissaient l'efficacité de la Noix Longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix Longue de McGale, reconnues aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.



LES NOUVEAUX MARIÉS. — S. A. Oscar Gustave Adolphe, prince royal de Suede, et la princesse Sophie-Marie-Victoria, fille du grand-duc de Bade.

L'AFFAIRE DE L'UNIVERSITÉ-LAVAL

Vu l'importance de ces documents, nous publions les décrets du Saint-Siège dans l'affaire de l'Université-Laval, quoi qu'ils soient déjà connus d'un grand nombre de nos lecteurs. On sait que les adversaires de Laval se sont adressés à Ottawa pour obtenir le désaveu de la loi passée à la dernière session de la législature de Québec pour donner à l'Université le droit d'établir une succursale à Montréal.

Il y a de plus une cause pendante devant les tribunaux de Montréal, cause dont l'objet était de faire décider par la justice civile si l'Université avait, aux termes de sa charte, le droit d'établir une succursale à Montréal.

Archevêché de Québec, 10 octobre 1881.

Monsieur le Rédacteur,

En vous transmettant les documents ci-joints que je vous prie de vouloir bien publier dans votre journal, je crois devoir vous informer que le Saint-Siège désire que l'on s'abstienne de les commenter ou discuter.

Maintenant que le Souverain-Pontife a parlé, il est du devoir de tout catholique sincère d'accepter sa décision avec respect et pleine soumission. Il déclare que son désir est que la concorde et la paix règnent parmi les catholiques de cette province; un journaliste catholique doit donc s'abstenir de tout ce qui pourrait donner occasion à de nouvelles dissensions.

S'il se présente à ce sujet une difficulté à résoudre, une plainte à formuler, une accusation à porter, une demande à faire, il faut toujours s'adresser à qui de droit avant d'avoir recours aux feuilles publiques. Autrement, on s'expose à faire plus de mal que de bien, et à manquer à la charité, à la justice ou à la prudence.

Les questions dans lesquelles se trouvent mêlées les relations pratiques entre l'Eglise et l'Etat, sont ordinairement graves et appartiennent à cet ordre de choses que le droit canonique appelle *causes mixtes*, et que les évêques eux-mêmes ne doivent pas traiter sans l'assentiment et la direction du Saint-Siège. A plus forte raison, un journaliste ne doit-il s'y aventurer qu'avec prudence et après avoir pris la direction de son Ordinaire. Telle est, par exemple, la question de l'*Influence indue cléricale*, sur laquelle le Saint-Siège vient de nous donner une instruction si précise. A cela se rapportent les paroles suivantes de Son Eminence, sur lesquelles j'attire spécialement votre attention, parce qu'elles tendent à faire disparaître une équivoque dont on a abusé trop souvent: "L'Eglise, en condamnant le libéralisme, n'entend pas frapper tous et chacun des partis politiques, qui, par hasard, s'appellent *libéraux*, puisque les décisions de l'Eglise se rapportent à certaines erreurs opposées à la doctrine catholique, et non pas à un parti politique quelconque déterminé, et que, par conséquent, ceux-là font mal qui, sans autre fondement, déclarent être condamné par l'Eglise un des partis politiques du Canada, à savoir, le parti appelé *réformiste*, parti ci-devant chaudement appuyé, même par quelques évêques."

Il faut aussi éviter d'entraîner ou de mêler le clergé dans des questions où son autorité et son ministère pourraient avoir à souffrir.

Pour ce qui concerne l'Université-Laval en particulier, aucun écrivain catholique ne doit perdre de vue le règlement si clair établi par le Saint-Siège en 1877, et dont l'article XVI se lit comme suit:

"XVI. Les écrivains catholiques, en parlant de l'Université et de ses professeurs, devront observer dans leurs écrits le décret XXII du Cinquième Concile de Québec. Si quelqu'un, qui n'est pas évêque, croit avoir raison de se plaindre, soit de l'Université, soit de quelqu'un de ses professeurs il ne lui reste aucune autre voie à suivre que de manifester privément ses plaintes à quelqu'un des évêques. Il appartiendra ensuite à celui-ci de juger de ce qu'il peut faire. Si les plaintes lui paraissent bien fondées, il devra les déférer soit au Chancelier, soit au Conseil Supérieur, dont il demandera la convocation à l'archevêque."

Déjà, dans la pastorale du 22 mai 1873, les Pères de notre Cinquième Concile avaient dit à tous les catholiques de la Province:

"Nous voulons qu'à l'avenir, quiconque croirait devant Dieu avoir un grief contre cette institution catholique ou quelqu'autre, le fasse non pas devant le tribunal incompétent de l'opinion publique, par la voix des journaux, mais devant ceux que les saintes lois de la hiérarchie catholique ont constitués les juges et les gardiens de la foi.

"Les Pères du même Concile ajoutaient les paroles suivantes qui ne devraient jamais être oubliées par ceux qui entreprennent de traiter une question tant soit peu brûlante:

"Nous ne sommes pas, nous, catholiques, tellement forts que nous puissions, sans danger, rendre nos frères séparés témoins de nos divisions intestines; et d'ailleurs, la charité qui doit unir les membres de la grande

famille catholique, nous prescrit des règles que nous ne saurions violer sans offenser Dieu."

Ayant confiance que vous vous conformerez à ces instructions de votre archevêque, de l'épiscopat de cette province et du Saint-Siège, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'agréer l'assurance de mon dévouement.

† E. A. ARCH. DE QUÉBEC.

N. B.—Le décret XXII du Cinquième Concile a été publié dans les journaux à la fin de mai et au commencement de juin 1875. On peut l'y retrouver.

A MGR. ALEXANDRE TASCHEREAU,

Archevêque de Québec.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Il est venu à la connaissance de la Sacrée Congrégation de la Propagande que dans votre Province certains membres du clergé et du corps séculier continuent à s'ingérer trop dans les élections politiques, en se servant soit de la chaire, soit des journaux et autres publications.

Il est également connu de la susdite Sacrée Congrégation que certain suffragant de Votre Seigneurie cherche actuellement à recourir au Parlement, pour faire modifier la loi des élections à l'influence dite indue.

Or pour ce qui concerne le premier point je m'empresse de rappeler à Votre Seigneurie que déjà, en l'année 1876, la Suprême Congrégation du Saint Office a émané l'instruction suivante:

"Il faut faire entendre aux évêques du Canada que le Saint-Siège reconnaît parfaitement l'extrême gravité des faits rapportés par eux, et qu'il y a à déplorer particulièrement le tort dont en souffrent l'autorité du clergé et le saint ministère. C'est pourquoi, afin de réparer de si grands dommages, il faut surtout en extirper la racine. Or la cause de si graves inconvénients se trouve dans la division de ces évêques entre eux, tant au sujet de la question politique qu'au sujet d'autres questions qui s'agissent en ce moment au Canada. Afin donc de mettre un terme à ces dissensions si regrettables, il sera nécessaire que ces évêques, de concert avec Monseigneur le Délégué Apostolique envoyé au Canada, s'entendent pour déterminer une ligne de conduite uniforme à suivre par tous et chacun d'eux à l'égard des partis politiques.

"Une autre cause des mêmes inconvénients se trouve dans l'ingérence trop grande du clergé dans les affaires politiques, sans se soucier assez de la prudence pastorale. Le remède convenable à cet excès de zèle, c'est de rappeler à ces évêques ce qui leur a déjà été recommandé par cette Suprême Congrégation, mercredi, 29 juillet 1874, à savoir que, à l'occasion des élections politiques, ils se conforment, dans leurs conseils aux électeurs, à ce qui se trouve décrété dans le Concile Provincial de 1869. Il faut ajouter que l'Eglise, en condamnant le libéralisme, n'entend pas frapper tous et chacun des partis politiques, qui par hasard s'appellent *libéraux*, puisque les décisions de l'Eglise se rapportent à certaines erreurs opposées à la doctrine catholique, et non pas à un parti politique quelconque déterminé et que par conséquent ceux-là font mal qui, sans autre fondement, déclarent être condamné par l'Eglise un des partis politiques du Canada, à savoir, le parti appelé *réformiste*, parti ci-devant chaudement appuyé, même par quelques évêques.

"Enfin pour ce qui regarde l'objet principal des doutes proposés, à savoir quelle mesure il y a à prendre relativement aux catholiques qui, pour cause de préten due ingérence indue du clergé dans les élections politiques, recourent au tribunal civil, on ne peut donner à ce sujet une règle générale aux évêques, et il appartiendra en conséquence à qui en a l'office, de pourvoir, dans chaque cas, à la conscience de celui qui a fait ce recours. Que les évêques prennent donc les mesures nécessaires pour sauvegarder l'honneur du clergé, ayant soin surtout d'empêcher autant que possible que des personnes ecclésiastiques soient obligées de comparaître devant le juge laïque.

"Il faudra enfin exhorter les évêques à observer par rapport aux affaires politiques la plus grande réserve, eu égard particulièrement au danger qu'il y a de provoquer à une guerre violente contre l'Eglise les protestants déjà inquiets et irrités contre le clergé sous prétexte d'ingérence indue dans les élections politiques.

"En outre, il faut faire en sorte que le clergé évite toujours de nommer les personnes en chaire, encore bien plus si c'est pour les discréditer à l'occasion des élections, et qu'il ne se serve jamais de l'influence du ministère ecclésiastique pour des fins particulières, si ce n'est lorsque les candidats pourraient devenir nuisibles aux vrais intérêts de l'Eglise."

Conformément à cette instruction, Votre Seigneurie doit faire connaître sans retard à tous ses suffragants, au clergé et à tous ceux que cela concerne, que c'est l'intention du Saint-Père que les susdites prescriptions du Saint Office soient rigoureusement observées.

Pour ce qui a rapport au second point, Votre Sei-

gneurie devra notifier à chacun des suffragants, de la part de Sa Sainteté, que chacun des Prélats, individuellement, ait à s'abstenir d'agiter ou de faire agiter soit dans le parlement, soit dans la presse, la question de la modification de la loi concernant la dite influence indue. Que s'il arrivait une époque où les évêques réunis jugeassent tout ensemble que le temps opportun est venu de faire la susdite demande, ils devront d'abord recourir à cette Sacrée Congrégation pour en recevoir les instructions convenables.

Dans cette pensée, je prie le Seigneur qu'il vous prodigue tous les biens.

Rome, Palais de la Propagande, 13 septembre 1881.

De Votre Seigneurie,

Le très affectueux serviteur,

JEAN CARDINAL SIMÉONI,

Préfet.

I. MASOTTI, Secrétaire.

(Traduction.)

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Le Saint Père, ayant mis à l'examen la question soulevée de nouveau au sujet de l'Université Laval et de la succursale établie à Montréal, a ordonné expressément, dans l'audience extraordinaire d'hier, tenue pour traiter uniquement de cette affaire, de signifier à Votre Seigneurie que c'est sa volonté décidée que l'on doit s'en tenir au décret de cette Sacrée Congrégation, émané le premier jour de février 1876, et continuer à y donner exécution.

Votre Seigneurie reste par conséquent chargée de communiquer cet ordre du Pape à tous ses suffragants.

Sa Sainteté nourrit la confiance que le clergé et le peuple catholique du Canada, dont Elle a toujours reçu les preuves les plus éclatantes de dévouement et d'attachement au Saint-Siège, se conformeront unanimement à ses ordres susdits et que les divers prélats travailleront sans relâche à ramener dans les esprits la concorde et la paix.

Maintenant, je prie le Seigneur de vous accorder longue vie et bonheur.

Rome, Palais de la Propagande, 13 septembre 1881.

De Votre Seigneurie,

Le très affectueux serviteur,

JEAN CARDINAL SIMÉONI,

Préfet.

I. MASOTTI, Secrétaire.

Monseigneur l'Archevêque de Québec.

DÉCRET DU 1^{er} FÉVRIER 1876

QUE

SA SAINTETÉ LÉON XIII

ORDONNE D'EXÉCUTER

Et qui fut communiqué à

Mgr l'Archevêque de Québec

PAR

S. E. LE CARDINAL A. FRANCHI

Le 9 mars 1876.

ILLUSTRISSE ET RÉVÉRENDISSE SEIGNEUR,

Dans la Congrégation Générale du premier de février dernier, on a mis de nouveau à l'examen l'instance de l'Evêque de Montréal pour l'érection d'une Université dans son diocèse, et les Eminentissimes et Révérendissimes SS. Cardinaux ont répondu de la manière que je viens ci-après transcrire à Votre Seigneurie:

Au I. doute, savoir si et quelle mesure il conviendrait d'adopter relativement à la susdite instance de l'Evêque de Montréal, *ad mentem*. Mens est, que l'on écrive à l'Archevêque de Québec une lettre qui devra être communiquée à tous ses suffragants, dans laquelle on lui dise qu'ayant mis de nouveau à l'examen le projet de fonder une Université à Montréal, on en a reconnu l'impossibilité, spécialement pour la raison qu'une telle fondation compromettrait l'existence de l'Université-Laval, laquelle, à cause des services rendus à l'Eglise et à la société et des sacrifices pécuniaires qu'elle a faits, doit être soutenue et conservée. Que néanmoins, cette Université devant servir d'une manière particulière pour tous les Diocèses de la Province de Québec, on a reconnu comme une chose juste que ses suffragants y aient un contrôle, lequel soit en même temps une garantie et un avantage pour l'Université elle-même. Que ce but pourra s'obtenir, en laissant intactes les dispositions fondamentales de Laval, son administration financière et tout ce qui regarde les relations entre les dites Universités et le Séminaire Archidiocésain, et en accordant aux Evêques, sous la présidence de l'Archevêque, la haute surveillance sur tout ce qui concerne la discipline et la doctrine, soit relativement aux professeurs, soit par rapport aux élèves. Que pour cela le Recteur de l'Université, dans une réunion annuelle des Evêques, devra faire connaître

exactement l'état de la même Université sous les deux rapports mentionnés, et les Evêques auront le droit de faire leurs observations et de proposer les changements et les améliorations qu'ils jugeront opportuns, sauf, comme dit plus haut, les dispositions fondamentales de l'Université. Qu'en général, il y aura toujours liberté, même obligation pour les Evêques, d'exercer cette haute surveillance en réclamant l'attention de l'Archevêque et du Recteur sans jamais cependant recourir au moyen de la presse, laquelle d'ordinaire, comme l'a prouvé dans le cas actuel une triste expérience, sert plus à aigrir les esprits et les questions qu'à remédier au mal, et aboutit à causer préjudice à l'honneur de l'Université, et souvent même à l'honneur de la cause catholique.

Que l'on reconnait la nécessité de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'Université-Laval, comme aussi d'empêcher que les écoles de droit et médecine, existant dans la dite ville, ne continuent d'être affiliées à des Universités protestantes, et beaucoup plus encore que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles Universités. Que du reste, comme il est évidemment impossible de la part de Laval d'accorder l'affiliation aux dites écoles, laquelle équivaudrait à l'érection d'une Université, pour ainsi dire distincte et indépendante à Montréal, afin de pourvoir cependant à la nécessité énoncée plus haut, il ne se présente pas d'autre expédient que celui d'établir à Montréal une succursale de l'Université-Laval, projet à l'exécution duquel les Evêques, en union avec Laval, devront procéder sur les bases suivantes :

10. Que toutes les dépenses nécessaires pour la succursale devront être à la charge de Montréal.
 20. Les jours seront uniformes à Laval et à Montréal tant pour la durée que pour la distribution des matières dans chaque faculté et dans chaque année : et là où l'on reconnaîtrait la stricte nécessité de faire quelque changement, que cela se fasse sans préjudice au mérite de Laval, ni à l'instruction des jeunes gens en rendant plus facile et plus prompt l'obtention du Doctorat.
 30. Que les professeurs de Droit et de Médecine à Montréal feront partie de la faculté respective établie à Laval en vertu de la charte royale.
 40. Que comme le Conseil Universitaire, en vertu de la même charte, doit être composé des directeurs du Séminaire de Québec et des trois plus anciens professeurs de chaque faculté par ordre de nomination, les professeurs de Montréal à leur tour devront faire partie de ce Conseil.
 50. Les professeurs de chaque faculté à Montréal formeront, comme ceux de Laval, un Conseil permanent pour tout ce qui regarde non-seulement la branche de Montréal, mais la faculté en général.
 60. Il y aura à Montréal un Vice-Recteur résidant, nommé par le Conseil Universitaire et approuvé par l'Evêque de Montréal, lequel Vice-Recteur suppléera le Recteur dans l'admission ou l'expulsion des étudiants. Cette surveillance est relative seulement à l'observation des règlements universitaires, attendu que pour la conduite morale et religieuse l'Evêque de Montréal y pourvoiera entièrement.

70. Les professeurs de Montréal seront nommés, comme ceux de Laval, par le Conseil Universitaire, la branche de Montréal ayant été préalablement consultée.
 80. Les émoluments pour chacun des professeurs seront à Montréal égaux à ceux de Laval.
 90. Egalement la somme que les étudiants doivent payer pour les cours sera la même à Montréal qu'à Laval.
 100. Les diplômes seront donnés par Laval, et à cette Université seront payés les droits y annexés.

Enfin on devra, dans la lettre, recommander à tous les Evêques de faire en sorte que leurs Séminaires et Collèges s'affilient à l'Université-Laval, puisque de cette manière les études seront mieux ordonnées, et les jeunes gens seront préparés pour les cours universitaires.

Quant à l'autre doute, savoir si et quelle mesure ultérieure on doit prendre relativement aux professeurs non catholiques de l'Université-Laval, les Eminentissimes et Révérendissimes SS. Cardinaux ont répondu : *Attentis nociter deductis, dilatu et, si opus fuerit, suo loco et tempore providebitur.*

Et cette résolution fut, dans l'audience du 13 février, présentée au Saint-Père, qui a daigné l'approuver dans toutes ses parties.

Et maintenant je prie le Seigneur qu'il vous accorde longue vie et bonheur.

Rome, de la Propagande, le 9 mars 1876.

De V. S

Les très affectionné serviteur,

ALEX. CARD. FRANCHI, Préf.

J. B. AGNOZZI, Pio.-Sec.

L'Illustrissime et Révérendissime Seigneur,
 Monseigneur l'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

— Un ours pesant 400 livres a été tué ces jours derniers à Sainte-Gertrude, comté de Nicolet.

LE PRINCE ROYAL DE SUEDE ET LA PRINCESSE SOPHIE

(Voir gravure)

Mardi, 20 septembre, a eu lieu, à Carlsruhe, le mariage du prince Gustave de Suède, avec la fille du grand-duc de Bade, la princesse Sophie-Marie-Victoria, qui est, par sa mère, petite-fille de l'empereur d'Allemagne.

Cette alliance a provoqué, dans la capitale du grand-duché de Bade, une imposante réunion de têtes couronnées.

Le prince Oscar-Gustave-Adolphe est né le 16 juin 1858. Il est le fils et l'héritier présomptif du roi de Suède et Norvège, Oscar II-Frédéric, et de la princesse Sophie-Wilhelmine-Maria-Henriette de Nassau.

La jeune fiancée est fille du grand-duc de Bade, et de la grande-duchesse Louise-Marie-Elisabeth, fille de Guillaume Ier, empereur d'Allemagne.

Le prince suédois a reçu une éducation remarquable. Il inspire une vive sympathie aux deux peuples qu'il est appelé à gouverner un jour.

La princesse allemande joint à la beauté le charme et la grâce.

NOTES ET IMPRESSIONS

Si ton ennemi est le plus fort, lèche sa main et devore le ensuite.

MAHOMET.

* * *

Celui qui demande sans rougir ne trouve rien de mortifiant dans le refus.

COMTE D'OXENSTIERN.

* * *

L'originalité n'échappe qu'à ceux qui n'en ont pas eux-mêmes.

PESTALOZZI.

* * *

Pour apprendre à juger les hommes, il faut vivre avec eux en temps de révolution.

Mme DE STAEL.

* * *

La métaphysique perd successivement tout le terrain que gagne la science.

E. VACHEROT.

* * *

La table est le plus sûr thermomètre dans les ménages parisiens.

H. DE BALZAC.

* * *

Il y a un âge où la vie nous porte ; il y en a un autre où, par un juste retour, c'est à nous de la porter.

V. CHERBULIEZ.

* * *

Le propre de l'habileté ordinaire est de tomber, comme les chats, toujours sur les pieds ; les habiles de la politique font mieux : ils ne tombent jamais.

* * *

Force morale ou force physique, rien ne s'use comme celle dont on n'use pas.

G.-M. VALTOUR.

* * *

Nos remerciements à M. Albert Lefavre pour l'envoi de son travail : *Essai sur la Littérature Allemande*, suivi de *La poésie aux Etats-Unis*. Ce volume contient 370 pages, imprimé sur papier de luxe. Le travail typographique est irréprochable. Il sort des presses de M. P.-G. Delisle, imprimeur, à Québec.

Le choix d'ornements d'église, que l'on trouve dans la maison Beullac, est admirable. Les acheteurs pourront se procurer aussi tout ce qu'il y a de plus riche en vitraux peints et dans la statuaire religieuse. La maison Beullac est succursale d'un des plus grand établissements de France. Les récompenses obtenues par M. Beullac à l'exposition de Montréal étaient méritées. Le jury lui a décerné quatre premiers prix et un diplôme d'honneur.

A VENDRE

Les Quatre premiers volumes de l'*Opinion Publique*. Ces volumes sont très-bien reliés.

S'adresser à M. Paul Dumas, 188½ rue St-Constant, Montréal.

Durant plusieurs années j'ai souffert des maladies des reins, de la gravelle et de l'appauvrissement du sang ; j'étais faible et inactif, presque incapable de marcher, et j'étais devenu un vieillard ; les différents remèdes dont j'avais fait l'essai étaient demeurés sans résultat, lorsque je fis usage des Amers de Houblon, qui m'ont ramené à la santé. Maintenant, je suis tout comme un jeune homme, fort et actif, quoique je sois âgé de 72 ans. Ce remède mérite d'être essayé.

NOUVELLES

— Un journal de Paris dit que les écailles d'huîtres broyées sont employées à la fabrication de l'eau de seltz, de sorte qu'une écaille d'huître peut paraître deux fois sur la table d'un restaurant ; la première fois à l'état naturel et la seconde sous la forme d'un syphon d'eau de seltz.

— Un voyageur, de retour de la Baie des Chaleurs, rapporte que la pêche de homards étant épuisée dans ces parages, les fabricants de conserves commencent à jeter les yeux sur Anticosti. Une maison du Nouveau-Brunswick se prépare, dit-on, à monter sur cette île une vaste fabrique de conserves de homards.

— A l'angle sud-est de la Russie, sur la mer Caspienne, à l'extrémité de la chaîne des montagnes du Caucase, l'huile de pétrole brute ne vaut que 6 cents par baril, et, à ce prix, le gouvernement de la ville de Baker s'en sert pour l'arrosage des rues, comme étant moins cher que l'eau qu'il faudrait tirer de la mer.

— C'est à tort qu'on classe parmi les liqueurs de tempérance la bière allemande (lager beer) qui se fabrique aux Etats-Unis. D'après les meilleures autorités, cette bière doit contenir par 100 parties 90 parties d'eau, 5.6 parties de malt, 3.5 parties d'alcool et 1.89 partie d'acide carbonique. Or, la bière allemande fabriquée aux Etats-Unis renferme en moyenne 5.5 pour 100 d'alcool, en sorte que dans les 410,000,000 de gallons qui se consomment annuellement, il y a plus de 22,000,000 de gallons d'alcool.

— Main'enant que les voyages d'été sont pour ainsi dire terminés, on constate que le nombre des touristes venus des Etats-Unis cette année est plus considérable qu'il ne l'a jamais été précédemment. Tous les principaux hôtels de cette ville accusent une augmentation du double sur les recettes de l'année dernière. Un homme d'affaires affirme que cette année les déboursés faits à Montréal par le public voyageur sont de \$1,000,000 de plus que ceux de 1880.

Place Saint-Sulpice, à Paris, le menu des objets affichés sur la devanture d'un marchand d'objets religieux se termine par : *Porte-missels et claquoirs.*

— Claquoir ? se dit un gavroche qui passait par là, ça doit être un instrument qui sert dans les services mortuaires.

* * *

Une belle-mère à son gendre :

— Comment, monsieur, vous avez été au bal hier soir, et il n'y a pas un mois que vous avez perdu votre femme ?

— C'est vrai, belle-maman, répond le coupable d'un air contrit ; mais je vous ferai remarquer que j'ai dansé bien tristement ! ! !

* * *

A l'audience :

— En voilà un avocat !... Il plaide bien et il connaît son affaire, mais, mon Dieu ! qu'il dit des choses inconvenantes en parlant !

Un habitué. — C'est un *licencieux* en droit.

* * *

Au restaurant :

Le client. — Garçon, votre vin ne me paraît pas bien catholique.

Le garçon (avec conviction). — Monsieur m'étonne, car le patron a l'habitude de le baptiser.

— Je suis tombé d'une échelle et me suis fait tellement mal au poignet, dit A.-B. Palmer, du Palais de Justice de Cumberland, Va., que je perdis l'usage de mon bras. Je me procurai un fiole d'huile de St. Jacob, et, après m'en être frictionné le bras, je me sentis immédiatement soulagé. Je m'en suis servi aussi pour la névralgie, et je la trouve aussi efficace pour brûlures, écrasures, etc.

A PROPOS DE CERTIFICATS MENSONGERS. — Ce ne sont pas de villes drogues, qu'on prétend préparées avec des racinages étrangers et très rares en faveur desquelles on produit de prétendus certificats des guérisons miraculeuses qui sont les plus recommandables, mais bien cette médecine simple, pure, efficace qui prouve son excellence par les cures qu'elle opère. Tels sont les Amers de Houblon qui possèdent toutes ces qualités au premier degré.

CONSIGNATION. — Nous venons de recevoir en consignation 1200 paires de couvertes Cornwall (pure laine), avec instruction de les vendre immédiatement.

C'est le temps de faire sa provision si l'on veut épargner de l'argent, car ces couvertes ont été marquées à des prix assez bas pour en assurer la vente immédiate.

Nous invitons les Dames à visiter aussi nos châles ; nous en avons un superbe assortiment, et, comme toutes nos autres marchandises, à 25 par cent meilleur marché qu'ailleurs.

DUPUIS FRÈRES,

605, RUE SAINTE-CATHERINE.



LA BENEDICTION

LA VEILLE DU DEPART POUR LA GUERRE—PAR J. D. LINTON

OCTOBRE

L'horizon est voilé de grands nuages gris ;
Les parterres en dent sont pleins de fleurs souillées ;
Les bosquets que déjà la gelée a flétris,
Éparpillent dans l'air leurs parures rouillées ;

Les grands bois ont jonché les mousses de débris ;
Le vent en pleurant tord les branches effeuillées ;
Les petits maestros, qui charmaient les feuillées,
Hélas ! ne chantaient plus sous leurs discrets abris.

Et, lorsque le couchant sur nos fleuves se berce,
L'on voit dans le lointain se profiler la herse
Des outardes fuyant l'approche des frimas ;

L'on croit ouïr parfois dans la brume traitresse
Les sinistres sanglots, les longs cris de détresse
Des marius cramponnés à la ceinture des mâts.

W. CHAPMAN.

LE ROMAN

D'UNE

JEUNE FILLE PAUVRE

PAR

ELISA GAY

—o—

XLIX

UNE TACTIQUE NOUVELLE

A peine de retour à Fineste, madame Lobeau fit manquer le précepteur. Mis en présence, ils gardèrent un moment le silence comme deux athlètes avant le combat ; l'un, respectueux et soumis, l'autre toujours impénétrable.

—Monsieur Anatole, dit-elle enfin, vous m'avez fortement compromise.

—Comment cela, madame ?

—Vos imprudences rejaillissent sur moi ; on va jusqu'à m'accuser de la maladie de Fernande, et, ce qui est pire, on me soupçonne de n'être pas restée étrangère à l'affaire de la lettre du docteur Alfaut. Qui a pu vous inspirer une idée semblable ? Je vous disais bien que vous aviez tort de vouloir en profiter. Vous auriez dû suivre mes conseils et non pas vos caprices.

—N'y avez-vous pas acquiescé ?

—Je vous ai fait des observations que vous avez refusées.

—N'avez-vous pas consenti à ma visite chez madame de Lacaut ?

—A la visite, oui ! Vous m'avez autorisé à laisser entre ses mains une pareille arme !

—Ce n'était qu'un prêt involontaire, le lendemain, la lettre retrouvée a été de nouveau en notre possession.

—Qu'importe ! si le souvenir est resté !

—Il produit son effet puisqu'on en parle ; vous devez être satisfaite.

—Il y a lieu, en effet ! Ce que le docteur écrit aujourd'hui renverse ce que vous aviez si habilement préparé.

—Ce que nous avions préparé aura toujours été utile à quelque chose : vous êtes débarrassée de Fernande ; le reste s'arrangera, surtout si, comme on l'affirme, elle est aussi mal.

—On prétend qu'elle est perdue ; je veux que chacun sache que je la regrette.

—C'est d'une excellente politique.

—De plus, vous devez vous éloigner pendant quelque temps.

—Oh ! oh ! ceci se complique !

—Non ; je vous promets de vous rappeler au plus tôt. Vous avez si je vous suis attachée ! Vous êtes de la maison. Ce que je fais, c'est pour calmer l'opinion publique.

—Pas mal ! je serais le bouc émissaire ! ce rôle ne me convient pas.

—Vous m'êtes trop dévoué pour me refuser un pareil service.

—Le dévouement a des bornes, madame ; le mien est de ceux que seule l'absence a le don d'amoinrir.

—Vous mentez à votre cœur, mon bon ami.

—Je dis la vérité, madame. Croyez-moi, soutenons-nous. Nous n'avons rien dit de notre petite lettre à personne. M. Philippe ne l'a pas vue ; reste la baronne.

—Et madame de Blanchemin, et l'abbé Saturnin, et tant d'autres ?

—Si l'on s'en occupe, affirmons qu'elle est venue par la poste et que si le docteur ne l'a pas écrite, c'est un ennemi de Fernande qui a voulu lui nuire et qui l'a expédiée... Vous me croyez quelque habileté ; je vous tirerai de ce mauvais pas. Encore un effort, et la victoire est à nous.

—Cette lettre doit disparaître.

—Nous la brûlerons. D'abord, calmons, par notre attitude, M. de Fineste ; il oubliera bientôt son ressentiment et vous reviendra comme par le passé. Pour commencer, envoyons une dépêche au docteur Alfaut lui révélant l'état de Fernande et le priant de venir de suite. Ce sera probablement un peu tard ; qu'importe ! L'effet sera produit.

—Agissez, je suis incapable de penser.

—Il est cinq heures un quart, la dépêche ne sera remise à la station qu'à sept heures un quart ; elle ne partira pas de la nuit, et le docteur ne pourra être ici qu'après demain. Un jour de gagné. Dans quelques minutes on saura ce que vous faites pour la malade, grâce au porteur de la dépêche. Envoyez un domestique à l'église avec ordre d'allumer un cierge à l'intention de Fernande et prière au curé de dire une messe à cette même intention. Je me charge de faire comprendre à la baronne ce que peut la bienveillance.

—Merci d'avance, mon ami ; vous n'obligez pas une ingrate. Tout se fit selon les désirs du précepteur.

L

LES FIANÇAILLES DE FERNANDE

Qui de nous n'a passé les nuits devant un lit de souffrance, et suivi avec angoisse et horreur le mal qui détruisait tout espoir ; qui de nous n'a épié sur un front blême le signe de la douleur pour découvrir un reste de vie, n'a essayé d'arrêter ce

souffle qui s'échappe, de fixer ce regard sans étincelle, de raviver cette chaleur qui disparaît !

Ainsi faisait Philippe pendant la nuit qu'il voulut passer au chevet de Fernande. C'est avec une sorte d'égarément qu'il regardait ces bras amaigris traînant sur les couvertures, cette figure que crispait la douleur, et qui, dans les moments de calme, semblait emprunter déjà quelque chose à l'immobilité de la mort. Il comptait avec une épouvante les pulsations saccadées des artères, et s'accusait de sentir son cœur plein de séve sans en pouvoir rien donner.

Nul ne décrivait de pareilles détresses. Défaillances de l'âme et de la pensée, tortures intimes qui annihilent la volonté et font flotter votre esprit dans un infini redoutable ; espérances aussitôt déçues que formées, ébranlements de l'être ; le souffle suspendu à ce souffle qui hilette, s'éteint, se précipite ; cette plainte douloureuse, ce silence plus poignant encore, nul ne le décrivait.

Philippe, debout, contemplant cette lutte de la jeunesse avec la mort ; il interrogeait avidement chaque nouveau symptôme ; il s'accusait hautement, et cette agonie lui était un remords.

Madame de Blanchemin, qui avait voulu veiller la jeune fille pendant cette nuit redoutée, la soignait et encourageait Philippe du geste et du regard.

Le vieux curé priait devant un autel improvisé au pied du lit de Fernande. Il suivait, lui aussi, les progrès du mal, mais sa profonde anxiété s'appuyant sur une religion consolante, il conservait la sérénité des beaux jours et murmurait cette magnifique parole de la prière divine : « Que votre volonté soit faite. »

Vers trois heures du matin, l'œil de Fernande perdit de sa fixité. Elle regarda longuement autour d'elle comme au sortir d'un lourd sommeil, reprit peu à peu possession d'elle-même, sourit à ceux qui l'entouraient, et, reconnaissant Philippe, elle prononça son nom.

Celui-ci couvrit sa main de larmes.

—Ne me pleurez pas, ami, lui dit-elle doucement ; Dieu me fait une immense faveur en m'appelant à lui. Notre rêve était trop beau pour la terre, je vais le continuer, en vous attendant, dans le ciel. Une voix m'a dit que mon père est mort. Oh ! j'en serais heureuse ! Pauvre père ! que deviendrait-il sans moi ! Mon ami, je vous le lègue ; soyez pour lui un fils ; qu'il soit fier de vous comme j'en étais fière. Je ne suis pas celle que vous croyez et j'avais le droit de marcher votre égale. Ma pauvreté, voilà ce qui nous séparait... le monde est si méchant. Riche, je vous aurais tendu la main, pauvre, j'ai dû repousser la vôtre... Si c'est de l'orgueil, que Dieu me pardonne. C'est un héritage de famille. Vous trouverez dans une boîte laissée à Fineste, une croix de diamants et une bague.

—Les voici, murmura Philippe, en prenant ces deux objets sur lui.

—Laissez moi baiser cette croix ; elle a recueilli le dernier soupir de ma mère ; elle recueillera le mien. Je vous la donne en souvenir de notre amour aussi pur que ces diamants. Quant à la bague, c'est celle des fiançailles de ma mère ; prenez-la aussi, pensez à moi en la portant, et si mon père refusait votre appui, montrez-lui, cet anneau, c'est un titre que je vous transmets. Et maintenant, ami, puisque Dieu m'en donne la force, permettez-moi de songer à mon âme.

Cela avait été prononcé d'une voix si basse et si affaiblie qu'on avait peine à l'entendre.

—Vous vivrez ! soupirait Philippe, vous vivrez, ne serait-ce que pour pardonner !

—Je vivrai... là-haut... reprit-elle avec un navrant sourire.

Madame de Blanchemin entraîna Philippe, et Fernande resta seule avec le curé. Un quart d'heure s'était à peine écoulé qu'ils étaient de nouveau réunis.

La physionomie de la jeune fille s'était revêtue d'une beauté nouvelle et imprévisible ; la foi lui donnait une sorte de rayonnement mystique ; on eût dit que l'espérance lui découvrait les lointains horizons du ciel et que son âme flottait déjà dans ce monde idéal où plane sans mystère la grande ombre de Dieu.

—Prions, mes amis, lui dit-elle, pendant que je le puis encore ; pour mon père d'abord que le Seigneur dans sa prévoyance n'a pas voulu laisser seul ici-bas.

—Vous savez donc...

—Cette faveur ? Oui. Monsieur le curé m'a jugée digne de la connaître.

Elle commença la *De profundis*. Philippe ne savait que comprimer ses sanglots. Elle fit réciter ensuite les dernières prières auxquelles elle répondit ; elle demanda le viatique et l'extrême-onction, et désira communier couronnée de roses blanches. On posa sur son front une couronne de la Vierge, et, soutenue par madame de Blanchemin et la vieille Suzon, elle reçut les sacrements avec une piété attendrissante. Après l'action de grâces, l'abbé Saturnin fit mettre Philippe à genoux près du lit de la pauvre fille, et, unissant leurs mains, il les bénit au nom de Dieu.

Rien d'aussi émouvant que cette scène dans sa touchante simplicité. Cette jeune agonisante, le front ceint de fleurs comme une martyre des premiers siècles ; ce profond silence du dehors, l'éclat des cierges, cette cérémonie au bord d'une tombe, aurait arraché des larmes au plus indifférent.

La voix de l'abbé Saturnin était tremblante et mouillée, des pleurs muets coulaient sur les visages, seul, celui de Fernande avait conservé son calme angélique. Philippe mordait les draps du lit pour ne pas éclater.

—Consolez-vous mon ami soupira-t-elle, lorsque tout fut terminé ; nous voilà fiancés ; bénissons Dieu de ce bonheur inespéré, au ciel nous attend l'union éternelle. Je m'en vais avant l'heure, alors que ma journée commence à peine ; que votre douleur n'arrête pas sur mes lèvres le *fiat* qu'elles balbutient... Unissons nos pensées dans la même prière... A dieu, mon ami... mes amis, adieu... le froid me gagne... mon regard devient confus... Jésus, Marie, prenez mon âme... *Fiat voluntas tua*... Seigneur, soutenez-moi... parlez-moi comme un ami parle à son ami... Me voici, Seigneur, faites que j'entre en mon repos... O croix douce et sainte élève-moi jusqu'au ciel.

Elle murmura ainsi quelque temps de sa voix entrecoupée, puis à peu les mots se firent plus rares, la respiration devint plus haletante, ses mains qu'elle avait jointes, retombèrent sans force ; sa paupière alourdie s'affaissa sur son œil voilé ; on n'entendit bientôt que les litanies récitées par le prêtre et le chant d'un oiseau qui saluait l'aurore nouvelle.

Madame de Blanchemin et Suzon répétaient, sans plus rien comprendre les réponses consacrées ; Philippe écoutait battre son cœur croyant ouïr celui de Fernande. Elle, avec sa longue chevelure défaite et sa couronne de roses blanches, ressemblait à une de ces vierges que le pinceau idéaliste et revêtu de cette mystique auréole qui appelle l'invocation ; elle semblait sourire et écouter le cantique du mystérieux amour que les anges chantent sur leurs harpes d'or.

LI

UN CRÉANCIER INATTENDU

Ce matin-là, Hermine, Gaston et Anatole s'agenouillaient dans l'humble église du village au milieu de quelques jeunes filles en larmes qui priaient pour l'âme de Fernande.

Le précepteur engagea ses élèves à aller visiter, de la part de leur mère, celle qu'on disait morte ; il confia Hermine à son frère et reprit le chemin de Fineste. Il marchait d'un pas délié, souriant à sa pensée, et, comme le chercheur d'or qui a trouvé un riche filon, son œil s'allumait de convoitise et rayonnait d'espérance. Il franchit en courant la cour du château, monta aux appartements supérieurs, et, bientôt après, il était installé dans la chambre de madame Lobeau.

—Eh ! bien ? tels furent les premiers mots qu'elle lui adressa.

—Partie gagnée, madame, répondit-il.

—C'est-à-dire ?

—Fernande est morte.

—Pauvre petite ! soupira-t-elle en appelant les larmes.

—La voilà heureuse, madame, ne la plaignons pas.

—On plaint toujours ce qui est jeune.

—Et rose elle a vécu, fit-il avec une componction jouée. Que serait-elle devenue ? La mort a été intelligente.

—Que fait mon frère ?

—Je l'ignore. M. Gaston et mademoiselle Hermine, que j'ai envoyés en mission au presbytère, nous l'apprendront. Le Dr Alfaut est arrivé.

—Il a donc reçu la dépêche ?

—Probablement. Je pensais que ce service se faisait mieux. Causons sérieusement. Madame de Lacaut croit fermement ce que j'ai voulu lui faire croire. Dans la journée, chacun saura avec quelle délicatesse nous avons gardé le secret de la lettre.

—Vous êtes un homme précieux.

—Vous vous chargez des funérailles.

—Certainement.

—C'est nécessaire. M. de Fineste sera triste, soyons à l'unisson de sa douleur.

—Pauvre Philippe ! gémit la sœur, que je souffre de le voir souffrir ! Je le soignerai tant, je lui prouverai si bien mon attachement qu'il me reviendra.

—C'est lui qui s'avouera coupable d'avoir osé vous soupçonner.

—Il est si loyal !

—Et vous si persuasive, madame.

—Que voulez-vous, mon ami, j'ai toujours été pour lui d'une faiblesse...

—Dont il n'a pas abusé, veuillez en convenir. Soyons deux à le gêner.

—Je le veux bien. Restez notre providence, mon ami. Qu'aurais-je fait sans vous ? Vous êtes désormais de la maison.

—De la maison, madame ! Oh ! l'excellente, la douce parole ! A l'affection que j'ai pour chacun de vous, au profond dévouement dont je me sens animé, je me suis souvent demandé si j'aurais été plus fortement attaché aux miens, et voilà que vous allez au-devant de mes espérances, que vous offrez une famille au déshérité, à l'orphelin !... si j'osais...

—Parlez, mon ami ; il n'est rien que je ne fasse pour votre bonheur.

—Vous êtes bonne, et vous aurez pitié de ma folie.

—De votre folie ?

—Eh ! oui, madame. Cet espoir que vous venez de me laisser entrevoir...

—Achevez !

—Il est réalisable.

—Vous l'aurai-je donné, sans cela.

—C'est ce qui m'enhardit. Soyez ma protectrice, mon salut, ma mère, enfin ; rapprochez-moi de vous ; que le nom de fils tombe de vos lèvres ; que j'aie quelqu'un à chérir avec cette concentration, cette puissance que je devine en moi. Ne me repoussez pas ; oh ! ne me repoussez pas !... J'aime...

—Qui ? Interrogez-t-elle avec trouble.

—Votre fille.

—Hermine !

—Oui ! fit-il d'une voix étouffée.

—C'est impossible !

—Interrogez-la.

—Malheureux ! vous avez osé...

—Elle m'aime aussi, et vous supplie avec moi.

—Fou ! Et c'est là le but que vous vous proposez ! Je comprends votre dévouement !... Hermine, ma fille !... J'ai mal entendu, n'est-ce pas ? Ce serait affreux. Elle que je préfère ; elle qui a le droit d'aspirer si haut, devenir votre femme ! Vous plaisantez ou vous voulez m'éprouver. Ne savez-vous pas qu'il lui faut un titre, qu'il faut que ce nom de Lobeau disparaisse ; que si, un jour, Gaston hérite du blason de mon frère, et il le peut, Philippe étant le dernier des Fineste, ma fille doit être au moins son égale. C'est là mon but, mon rêve, ma seule ambition, la passion de ma vie, et vous viendriez tout détruire ? Non !... Vous êtes trop honnête homme pour avoir osé égarer mon enfant... Que voulez-vous ! de l'or, une position ?

—Je vous en offre une, madame, en apportant deux millions dans la communauté. Sans moi, vous ne l'ignorez pas, à l'heure qu'il est, monsieur votre frère serait marié. Or, il a plus de deux millions. La conséquence est facile à déduire. Je ne suis pas un parti à dédaigner. Reste la question de la particule à laquelle je n'avais pas songé ; mais mademoiselle Hermine n'y tient guère, moi, pas davantage, le différend n'existe plus, et votre consentement ne peut nous faire défaut.

—Jamais !

—On revient souvent sur ce mot, madame ; ne le prononcez pas encore et veuillez réfléchir à ma proposition.

—C'est inutile.

—Vous avez tant vanté votre reconnaissance que j'ai cru pouvoir transformer la situation en vous offrant de devenir votre obligé. Le voulez-vous ? Je serai un fils si soumis et si tendre !

—Il est des questions qu'on ne cherche même pas à résoudre. La vôtre est de ce genre, et mon devoir me force à ne point vous laisser d'illusion. Une minute d'entretien avec ma fille la mettra en garde contre-elle si, comme vous l'affirmez, elle a pour vous une préférence.

—Vous voulez donc la perdre ?

—Je veux la sauver.

—Au prix de son bonheur ! Oubliez-vous le sort de Fernande ?

—Hermine est une enfant ; à son âge, les impressions durent peu.

—A moins qu'elles ne durent toujours.

—Erreur ! Ne comptez pas sur ce caprice, s'il existe, pour consolider l'échafaudage de vos ambitions.

—Ne m'avez-vous pas autorisé ?

—A quoi, s'il vous plaît ?

UNE CANDIDATURE

—A devenir ambitieux. Seulement, l'argent me tente peu.
—C'est-à-dire qu'il vous faudrait l'argent et encore ma fille.
—Votre fille d'abord.
—Assez ! Hermine ira demain dans une maison d'éducation pour finir ses études.
—Elle n'y consentira pas.
—Quant à vous, veuillez passer chez mon intendant dans la journée, il aura reçu mes instructions et vous les transmettra. Adieu, monsieur.
Elle s'était levée et ouvrant la porte à Anatole, celui-ci la retint et, la regardant avec une fixité étrange, il reprit :
—Vous refusez ?
—Je refuse.
—Absolument ?
—Hermine ne sera jamais votre femme.

Il lut une fermeté si énergique dans l'accent de madame Lobeau, qu'il sentit la partie perdue. Un changement extraordinaire se fit aussitôt dans sa physionomie et dans ses manières. Il réfléchit une seconde, et, d'un ton incisif
—Je ne me tiens pas pour battu, ma lame, poursuivit-il. Si mademoiselle Hermine quitte la maison, si dans huit jours je n'ai pas une réponse affirmative....
—Des menaces ?
—Je formule contre vous une accusation que je dépose au parquet.

—Décidément vous êtes insensé !
—Attendez avant de vous prononcer. Je vous attaque en diffamation et vous révèle comme faussaire.
—Moi, faussaire ! On ne vous croira pas.
—On me croira, madame. C'est vous qui aurez fait la lettre du Dr Alfaut.

—Infâme ! Prouvez-le.
—Je le prouve par induction. Que désiriez-vous ? Perdre Fernande. Que contient la lettre ? Ce que vous aviez déjà fait pressentir à votre frère. A qui doit profiter le célibat de M. de Fineste ? A vous, à vos enfants. Tout est contre vous, tout, jusqu'à la fuite de l'institutrice, jusqu'à sa maladie, à sa réclusion, à sa mort, tout, même la générosité apparente de votre conduite d'hier et d'aujourd'hui. Et le tribunal saura le mobile qui vous a poussés, vous venez de me fournir des armes. Le nom de Lobeau vous pèse ; il doit disparaître avec vous. Le vicomte Gaston de Fineste ! cela sonne agréablement. Les juges le comprendront sans peine.

—Vous ne m'intimiderez pas, et je dévoilerai la fausseté de vos dires.
—En m'accusant à votre tour. Ce cas est prévu. Je suis plus blanc que la neige. Rien contre moi : je vous ai servi de jouet. La première, vous avez mis mon mariage avec Fernande en avant : il fallait vous délivrer de l'institutrice. Et, lorsque vous avez vu que je ne prenais pas au sérieux vos projets matrimoniaux, vous avez eu recours à d'autres moyens. C'est vous qui avez glissé dans l'enveloppe de la vraie lettre du docteur, la pièce que vous vouliez lancer ; et ce n'a été que votre insistance à avoir ce pli que vous m'aviez prié d'égarer à dessein chez madame de Lacaute, pour faire cesser, prétendiez-vous, les bruits malveillants qui circulaient à propos de Fernande, qui m'a fait vouloir relire cette fameuse lettre. Alors seulement, j'ai vu celle qui la remplaçait.... Les arguments ne me manqueront pas. Choisissez entre la guerre ou la paix. J'aime assez votre fille pour ne reculer devant rien. Amis ou ennemis, pas d'autre alternative. Je reste et attends votre décision dans le délai déterminé. D'ici là, je le répète, rien de changé ici. La moindre tentative, et j'expédie mes documents. Votre obstination peut tout perdre, et alors, je me salue, en me vengeant. Vous ne le voudrez pas, j'espère. La partie serait terrible ; un des deux combattants y périrait.

Madame Lobeau avait trouvé son maître. Elle aurait voulu répliquer qu'elle n'aurait pu. Tremblante, se soutenant à peine, elle s'était affaissée plutôt qu'assise sur une causeuse, et elle écoutait, avec une épouvante croissante, la parole mordante du précepteur. Elle avait perdu son énergie, ne protestait plus que du geste ; son regard seul conservait la trace d'une inflexible volonté combattue par une terreur sans nom.

Anatole avait disparu depuis longtemps déjà qu'elle croyait l'entendre encore. Peu à peu, ses membres devinrent rigides, son œil fixe ; elle était dans un état complet de catalepsie.

(La suite au prochain numéro.)

Une toux et un mal de gorge doivent être arrêtés. La négligence est souvent la cause d'une maladie de poumons ou d'une consommation incurable. LES TROCHISQUES DE BROWN pour les Bronchites ne causent aucun danger à l'estomac comme un sirop et pectorales, mais agissent d'rectement sur les parties malades ; soulagent l'irritation, guérissent l'Asthme, Bronchites, Rhumes, Catarrhes et maux de Gorge, et les autres maladies auxquelles sont sujets les orateurs publics et les chanteurs. Depuis trente ans que ces TROCHISQUES sont en usage, ils n'ont fait que gagner en popularité. Ce n'est rien de neuf, mais ils ont été expérimentés depuis bien longtemps et ils ont mérité d'être rangés au nombre de ces rares remèdes qui procurent une guérison certaine dans le siècle où nous vivons. Vendu par tout à 25 cents la boîte.

ATTENTION.—A l'occasion de la grande Exposition Provinciale, la maison GRAVEL & THIBAUT, 587, rue Ste-Catherine, vendra pendant tout le mois de septembre, à 25 par cent meilleur marché, toutes ses marchandises d'été. De plus, venant de recevoir son importation d'automne consistant dans les plus magnifiques Tweeds, le meilleur choix d'étoffe à manteau qu'il soit possible de trouver. Le département des dames est au complet : Etoffes à robe, Flanelles, etc., etc., dans les meilleures qualités et les plus belles nuances. Chapeaux dans les derniers goûts et confectionnés de la manière la plus élégante. Belle occasion, temps de spéculation pour tous, venez donc acheter à bon marché chez Gravel & Thibault, car cette établissement, qui n'est ouvert que depuis un an, peut cependant se mettre au rang des bonnes maisons de commerce de la rue Ste-Catherine.— J. A. GRAVEL. A. THIBAUT.

Mères ! Mères !! Mères !!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade — cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et rend la santé. Les effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille.

De tous les écrivains américains, le plus populaire, le plus lu est sans contredit Marc Twain. Nul ne sait mieux que lui faire vibrer la corde populaire ; nul mieux que lui ne connaît le peuple américain qu'il excelle à peindre dans ses excentricités, ses qualités et ses défauts. Il écrit toujours avec une *humour*, un esprit qui ravit les Américains. Marc Twain est très peu connu dans notre province, c'est ce qui nous engage à mettre sous les yeux de nos lecteurs une satire qu'il fait des mœurs électorales aux Etats-Unis. Les traits qu'il lance aux journalistes américains n'atteindront pas les journalistes canadiens, cela va sans dire, mais nos lecteurs en jugeront.

Il y a quelques mois, le comité du parti indépendant m'offrit et me fit accepter une candidature au poste de gouverneur de l'Etat de New-York. Mes concurrents étaient MM. Stuart, L. Woodfort et John T. Hoffman.

J'avais sur ces deux personnages au moins un sérieux avantage, qui consistait dans mon excellente réputation, car on pouvait surabondamment, à la lecture de tous les journaux, se rendre compte que si tous mes concurrents avaient jamais su ce que c'était que jouir d'une réputation intacte, ce ne pouvait guère être qu'un souvenir des temps passés, et il était clair comme le jour que, pendant ces dernières années, ils avaient commis toutes sortes de crimes plus abominables les uns que les autres. Mais, au moment même où je me réjouissais de mes avantages, et qu'intérieurement j'étais déjà victoire, un torrent d'inquiétudes vint troubler ma profonde joie à la pensée d'entendre partout mon nom accolé étroitement à ceux de pareils individus. Cette perspective m' peinait d'heure en heure davantage. A la fin, j'en écrivis à ma grand-mère. Sa réponse ne se fit pas attendre, et elle était explicite. La voici :

" Dans tout le cours de ta vie, il n'y a pas une seule action dont tu doives rougir — pas une seule. — Et maintenant parcours les journaux et vois quel genre de sujets sont Hoffman et Woodfort, et demande-toi après cela si tu peux t'abaisser à leur niveau et te laisser entraîner à entreprendre contre eux une lutte électorale."

C'était tout juste ma manière de voir ! Je n'en fermai pas l'œil de la nuit. Cependant, malgré tout cela, il m'était impossible de reculer. Ma présentation comme candidat avait été faite en bonne forme, et je ne pouvais plus refuser le combat. Pendant que je feuilletais machinalement les journaux en achevant de déjeuner, je fus brusquement arrêté par la nouvelle suivante, et je puis dire en toute vérité que, jamais de ma vie, je n'avais éprouvé un tel ahurissement :

" *Parjure.* — Puisque M. Mark Twain se présente comme candidat au poste de gouverneur, il daignera peut-être expliquer comment il se fait que dans l'année 1863, à Wakawach, en Cochinchine, il fut convaincu de faux serment, par trente-quatre témoins.

" Pour voler un misérable champ de bananiers à une pauvre veuve et à ses malheureux enfants, M. Twain se rendit coupable de cet acte honteux. M. Twain doit à lui-même aussi bien qu'aux citoyens de la grande nation dont il demande les suffrages, de faire la lumière sur cette triste affaire. Le fera-t-il ?"

Je faillis éclater d'étonnement. Une accusation si cruelle, si impitoyable. Jamais je n'avais vu la Cochinchine ! Jamais je n'avais entendu parler de Wakawach ! Je ne savais même pas distinguer un gland de banane d'un grain de maïs. J'enrageais de désespoir, mais je de sus pourtant pas à quoi me résoudre, et je laissai passer tout ce jour-là sans rien décider. Le jour suivant, le journal ne contenait que ces mots :

" *Significatif !* On aura remarqué que M. Mark Twain s'entoure d'un silence très significatif sur tout ce qui concerne son parjure en Cochinchine."

N.-B.—Pendant toute la durée de la campagne électorale, ce journal ne me qualifia pas autrement que : *Twain, le voleur parjure.*

Ce fut ensuite le tour de la *Gazette*, qui publia l'entrefilet suivant :

" *Ce que nous désirerions apprendre.* — Monsieur le nouveau candidat au poste de gouverneur daignera-t-il s'abaisser à donner à quelques-uns de ses concitoyens, que l'on excite par tous les moyens à voter pour lui, une petite explication sur ce fait insignifiant que de temps en temps les habitants de son blockhaus, à Montana, perdaient une quantité de choses de petite valeur qu'on finit par retrouver plus tard sur la personne de M. Twain ou dans ses bagages (c'est-à-dire dans le vieux journal dont il enveloppait ses biscuits).

" Les habitants de Montana se virent obligés, dans l'intérêt même de leur candidat, de lui infliger une amicale leçon qui consistait : après l'avoir enduit de poix, à le rouler sur des plumes et lui faire faire, dans cet équipage, le tour de la localité à cheval sur un bâton.

Après quoi, ils lui donnèrent le salutaire conseil de ne plus remettre les pieds dans la province. M. Twain s'expliquera-t-il ?"

Pouvait-il exister une pire infamie ? De ma vie je n'ai mis les pieds à Montana !

N.-B.—La *Gazette* prit l'habitude de m'appeler quotidiennement Twain, le *vaurien* de Montana !

Depuis ce temps, je ne prenais plus un journal entre les mains sans ressentir de vives angoisses et sans trembler d'effroi, comme quelqu'un qui prendrait les draps d'un lit sous lesquels il aurait lieu de supposer caché un serpent à sonnettes. Un beau jour, mes yeux tombèrent sur ceci :

" *Un menteur au pilori !* D'après le témoignage assermenté de M. Michael O'Flanagan, Esquire, de Five Points, et celui de MM. Kil Bures et John Aller, demeurant dans Water street, il est démontré jusqu'à l'évidence que la révoltante imputation dirigée par ce M. Mark Twain, contre feu le grand-père de notre chevaleresque champion John T. Hoffman qui, d'après ses dires, aurait été pendu, est la plus honteuse et la plus misérable des infamies. Tous les gens qui ont encore le moindre souci de leur honneur jugeront, comme elle le mérite, cette manœuvre basse et vile, qui ne respecte pas le saint repos des morts, et cherche même à salir les tombes par simple ambition politique.

" En vérité, lorsque nous pensons combien cette lâche calomnie a dû cruellement atteindre au milieu de leur inconsolable douleur les parents et les amis du regretté défunt, nous serions presque tentés d'inviter le peuple outragé et profondément atteint dans son honneur national par de telles infamies, à faire sommairement bonne et prompt justice du calomniateur. Mais non ! laissons-le plutôt aux remords de sa conscience ; quoique nous ayons cependant l'absolue conviction qu'il ne se trouverait certainement pas un jury et des juges assez osés, pour condamner des citoyens qui, dans leur juste indignation, auraient sévèrement châtié un tel monstre !"

Cette conclusion charitable eut, dans la nuit suivante, le pouvoir de me faire quitter mon lit avec la rapidité de l'éclair pour m'enfuir de la maison par une porte de derrière, pendant que, dans sa juste indignation, le peuple outragé et profondément atteint dans son honneur national se précipitait chez moi comme une trombe, entrant par les fenêtres, fracassant les meubles, et, en s'en allant, emportant tout ce qu'il trouvait sous sa main. Et pourtant je puis en toute tranquillité de conscience poser ma main sur la Bible et jurer que jamais je n'ai calomnié le grand-père de M. Hoffman, et plus encore que jamais je n'avais entendu parler de lui.

N. B. Je veux noter ici que le susdit journal ne m'appela plus désormais autrement que "*Twain l'assassin, le diffamateur des morts.*"

Un autre article qui attira mon attention fut celui-ci :

" *Un joli candidat !* Mark Twain qui devait hier soir, dans le *meeting* général des indépendants, prononcer un discours foudroyant, n'a pas osé se montrer ! Un télégramme de son médecin nous a annoncé qu'il avait été jeté les quatre fers en l'air par un cheval échappé, et que dans sa chute il s'était fracturé la jambe à deux endroits. Le malheureux subissait d'atroces douleurs, etc., etc., etc... Les indépendants s'efforcent, tant qu'ils le peuvent, de propager cette bourde, et de se montrer ignorants de la véritable cause de l'absence de ce méprisable sujet qu'ils appellent leur candidat : *Hier au soir, on a vu dans la maison de M. Twain quelqu'un chanceler et tomber à terre dans un état d'ivresse bestiale.* C'est un devoir irrécusable pour messieurs les indépendants de prouver que ce porc ivre n'était pas M. Twain lui-même.

" Nous les tenons ! Toutes les intrigues ne peuvent plus servir à rien. La voix sonnante de tout un peuple demande à grands cris : Quel était ce dégoûtant ivrogne ?....."

Pendant un moment tout ceci me parut incroyable : absolument inimaginable ! Etait-ce véritablement moi qu'on cherchait à déshonorer par cette honteuse accusation !

Trois longues années ont passé sur ma tête depuis que pour la dernière fois j'ai bu une goutte d'ale, de bière, de vin ou de toute autre boisson spiritueuse.

Comme caractéristique du changement qui s'opéra en moi à dater de cette expérience, je dois constater que je ne ressentis plus la moindre douleur en lisant dans les numéros suivants du dit journal qu'on m'y désignait gratuitement sous l'épithète de *M. Twain délirium tremens*, et quoique je fusse parfaitement convaincu qu'on continuerait à me baptiser ainsi avec une désespérante monotonie. Dans l'intervalle je recevais tous les jours des lettres anonymes.

Voici leur forme la plus habituelle :

" Comment cela a-t-il fini avec la vieille mendicante que tu as chassée de la maison à coups de pied.

" PAUL PRY."



LE FAVORI—TABLEAU DE E. LEJEUNE

Ou bien celle-ci :

“ Tu as commis des méfaits que personne autre que moi ne connaît. Tu feras bien de ficher le camp au plus vite, car autrement tu auras par les journaux des nouvelles de ton très dévoué.

“ HAUDY AUDY.”

Si le lecteur le désire, je puis continuer jusqu'à demain à placer sous ses yeux de semblables missives, avec très peu de variantes quant au fond.

Peu après, le principal journal républicain me lança une accusation de corruption en gros, et la *Gazette démocratique* m'assailit avec une autre accusation écrasante d'extorsion à l'aide de faux témoignages.

De cette façon, je me procurai les autres titres de “ Twain, le brigand corrupteur ” et de “ Twain, l'éceurant faux témoin. ”

Un moment le cri unanime réclamant une réponse à toutes ces horribles accusations lancées contre moi, prit de telles proportions que les chefs de file du parti me déclarèrent que je serais politiquement miné si je persistais dans mon silence.

Comme pour donner plus de poids à leur opinion, une autre feuille publia le lendemain l'article ci-après :

“ Mais quel individu est ce donc ?

“ Le candidat indépendant continue à se taire ? Cela veut dire qu'il n'ose pas parler !

“ Chacune des accusations portées contre lui était appuyée de preuves convaincantes, que son silence n'a fait que confirmer ; de sorte qu'aujourd'hui il est à terre, écrasé ! Indépendants, voyez donc votre candidat ! regardez-le donc ce brigand parjure !

“ Ce filou de Montana, l'assassin, le calomniateur des morts !

“ Observez bien votre personnification du *delirium tremens*, votre brigand corrupteur, votre faux témoin ! Regardez-le bien, dévisagez-le attentivement, et, après, dites-nous si vous pouvez apporter vos voix honorables à une créature qui, par ses exécrables forfaits, a su mériter une si longue liste de qualificatifs honteux, et qui n'ose pas seulement ouvrir la bouche pour en réfuter un seul.”

Il n'y avait plus moyen d'échapper, et, la rougeur au front, je m'attelai au travail pénible d'une épuration de toutes ces ineptes accusations et de ces misérables mensonges.

Hélas ! je n'en fus pas plus avancé pour cela, car déjà, le jour après, un journal publia une nouvelle horreur, c'est-à-dire me gratifia d'un crime d'une espèce absolument inouïe, en m'accusant, avec tout le sérieux possible, d'avoir brûlé un hôpital de fous avec tous ses locataires, par la seule raison que, de mes fenêtres, il gênait la vue.

Pour le coup, j'éprouvai une espèce de terreur. Ensuite on émit le soupçon que je m'étais défait de mon oncle par le poison, afin d'hériter de ses biens, avec l'invitation catégorique d'avoir à procéder à l'exhumation du cadavre. Cela me plongea dans le désespoir. D'heure en heure, je devenais plus indécis. A la fin, comme bouquet de toutes les persécutions dont la rancune de parti m'avait abreuvé jusqu'ici, je fus encore victime d'une odieuse machination. Un soir que je me trouvais à la tribune, dans une réunion publique, neuf enfants en bas-âge, de toutes couleurs et vêtus de guenilles repoussantes, sautèrent sur la plate-forme, et, s'accrochant à mes jambes, se mirent à hurler en chœur : “ Papa ! Papa ! ”

Cela me suffit. J'abaissai mon drapeau et je capitulai. Je sentais que je n'étais pas à la hauteur des nécessités requises pour une campagne électorale dans l'Etat de New-York. J'annonçai donc que je retirais ma candidature, et tout aigri, je signai ma circulaire :

Votre tout dévoué, jadis honnête homme, mais maintenant

MARK TWAIN,

Le filou, le voleur, le brigand, le parjure, le calomniateur des morts, l'incendiaire, l'empoisonneur, etc.

EN PLEINE FANTAISIE

PAUVRE JEAN RAISIN !

En vérité, j'ai fait, cette nuit, un rêve abominable. J'ai rêvé que Jean Raisin—l'honnête Jean Raisin—le vertueux Jean Raisin—le vieil ami du paysan de France—le fils légitime de la vigne si noblement chantée par Pierre Dupont—celui que Gustave Mathieu chantait encore, il y a dix ans, une rose à la boutonnière—j'ai rêvé, dis-je, que Jean Raisin était mort !

D'un bout à l'autre des contrées et des âges, c'était une lamentation à fendre le cœur d'un négrier lui-même. Les dieux ennemis se confondaient dans un deuil sans nom. Noé et Bacchus se disputaient l'honneur de conduire ses funérailles. Toute la Nature était contristée ; les grives se perçaient elles-mêmes de leurs becs aigus, et des montagnes de Thrace aux coteaux

d'Argenteuil, ce n'était qu'un cri immense, infini, déchirant :

“ Pauvre Jean Raisin ! ”

—Il était si pimpant et si coquet avec son habit vert tendre, qui lui donnait l'air d'un berger de Florian ! disaient les nymphes du Printemps.

—Il était si cossu et si farou, ayant aux lèvres, comme une fumée de cigarette, ses spirales verdoyantes ! .. et si décent !... des feuilles de vigne partout ! disaient les nymphes de l'Été.

—Il était si noble et si courageux sous le faux empoiré des grappes, et coiffé, par le soleil, de son casque d'or rouge ! disaient les nymphes de l'Automne.

—Il était si vénérable avec sa chevelure de sarments et versait tant de gaieté au foyer sans feu ! disaient les nymphes de l'Hiver.

Et toutes, sur un air composé par Litolf' expressément pour la circonstance, répétaient dans un chœur désespéré :

“ Pauvre Jean Raisin ! ”

* *

—Que t'avions-nous fait pour nous punir si cruellement en nous quittant ? s'écria tout à coup un homme à l'air très innocent que je reconnus immédiatement pour M. Barthélemy Saint-Hilaire.

A cette question saugrenue et d'une candeur navrante, je vis—chose épouvantable ! le mort tressaillir et je l'entendis fort distinctement répondre d'une voix profonde comme l'ignorance d'un directeur de théâtre :

—Ce que vous m'avez fait !... Vous avez substitué mon nom à un tas d'inventions abominables !...—Et je me pris à penser alors à tout ce que l'art de la sophistication moderne avait dû faire souffrir au pauvre diable.

Après l'avoir baptisé on l'avait empoisonné avec les produits chimiques les plus audacieux. On l'avait teint avec de la fuchsine, comme les femmes qui déguisent leurs cheveux en brins de chanvre ; on lui avait donné des bouquets de violettes, comme à un bonapartiste, à lui, le vieux républicain. On lui avait fabriqué de faux états civils, à lui, le loyal dépositaire de la vérité.

Aujourd'hui même, à peine a-t-il été question de sa maladie, que des ingrats, pleins d'imagination, ont proclamé des moyens de le remplacer, ont inauguré des liqueurs perfides destinées à le supplanter pour jamais... Il y a déjà pour le moins une douzaine de messieurs graves et cravatés de blanc qui ont confectionné de petites fioles dont cinq gouttes dans un hectolitre d'eau donnent cent cinquante bouteilles d'un bordeaux exquis, plus fortifiant que le vrai bordeaux. C'est pour être pris avec les extraits de viande qui nous offrent dans un petit pot soigneusement fermé. l'essence de cent vingt-cinq bœufs des Pampas. Grâce à ces superbes découvertes, on pourra se donner bientôt une indigestion au bout d'un cure-dent, et se griser avec un pèse-gouttes. Les repas de corps se feront autour de la pointe d'un paratonnerre. Les vivres d'un corps d'armée voyageront dans un étui à cigarettes. C'est admirable. Mais que deviendra la gaieté des longs repas qu'embaumait le parfum des viandes fraîchement rôties et qu'arrosait à longs flots la dive “ purée septembrale ! ” Que deviendra le souvenir si pâle déjà des goinfries magnifiques immortalisées par Homère et par Rabelais ? On va nous servir les vins en pilules. Ah ! pauvre humanité !

Pauvre Jean Raisin !

* *

—Ce que vous m'avez fait ! reprit le mort dont grandissait la colère. Vous avez traîné dans la honte des bouges ma plus belle maîtresse : la Chanson !

Et je me dis, en effet, que ce vieil inspirateur des refrains de nos aïeux avait bien à se plaindre de la Muse populaire contemporaine. Il avait donné de l'esprit à tout le monde pendant des siècles, et il voyait ce long succès englouti dans un effroyable débordement de sottise. Après avoir vécu dans l'intimité d'Anacréon—le vieillard amoureux—d'Horace—le philosophe lyrique—de maître Adam—le bon tonnelier—de Desaugiers—le gai compagnon—de Béranger—l'aimable satirique—de Pierre Dupont—le grand et doux chanteur des paysages—il en était réduit à la société d'Orreste Blondelet, veuf de son Pylade Beaumaine ! De la maison du sage, puis de la guinguette, puis du Caveau, on l'avait traîné sur les planches cyniques où se crie : *Je suis la sœur d'un emballeur !* ou *Tiens ! voilà Mathieu !* entre deux haquets à la bière, lui qui avait autrefois connu d'Evremont et Chapelle, lui que Ronsard avait idéalisé dans une strophe magnifique ! lui qui portait dans ses veines du sang de la vieille Gaule dont Tacite avait dit : *Vino et cantilenis sua infortunia solantur !* Lui qui portait en soi le courage des jeunes soldats, comme la pierre à fusil cache l'épingle ! Les ivrognes d'aujourd'hui ne lui font plus dire que des sottises. Il y a de quoi vraiment en mourir de dégoût.

Pauvre Jean Raisin !...

* *

Je m'étais réveillé.

Les songes n'ont jamais présagé l'avenir, bien que Racine ait voulu l'insinuer dans *Athalie*. Mais ils s'inspirent volontiers des impressions du passé. C'est

ce qu'ils ont de commun avec l'art du somnambule. Ce mauvais rêve m'était venu d'avoir couru, dimanche, les vignes de Suresnes. Ah ! mes amis ! le triste spectacle pour ceux qui aiment le nectir aigrelet de ces coteaux—et j'en suis à l'heure des fritures !—C'est l'abomination de la désolation prédite par le prophète Gustave Mathieu ! Jean Raisin n'est pas mort. Mais la pluie le gonfle vainement, nul rayon de soleil ne venant mûrir ses grains alourdis par les ondées. Si la chaleur ne revient, il menace de rester à l'état de petits pois verts. C'est à donner la chair de poule aux pigeons, ce que le roi Henri IV, l'homme à la poule au pot dominicale eût trouvé fièrement économique.

On m'avait, de plus, raconté, dans la journée, une histoire épiscopale qui m'avait frappé l'esprit. Je vous transmets la pensée :

Un saint prêtre avait, dans les bureaux de son archevêché, un vieil employé qui y grattait du papier depuis cinquante ans au moins. Ce pauvre diable était si fort abruti par sa quotidienne besogne, que les abréviations administratives dont il avait l'habitude, dans son travail d'expéditionnaire, étaient pour lui des formules consacrées. C'est ainsi que les deux lettres S. et E. se suivant, ces majuscules voulaient invariablement dire : “ Son Eminence. ” Or, il advint qu'un jour le prélat, fatigué, pria le brave homme de lui faire une lecture. C'était un livre de voyages qu'il lui avait mis dans les mains. Quand le lecteur improvisé arriva à cette phrase imprimée du narrateur : “ Nous filions vingt nœuds, poussés que nous étions par un excellent vent de S.-E. ” le bonhomme n'hésita pas un instant et lut d'un air gracieux : “ Nous filions vingt nœuds, poussés que nous étions par un bon vent de *Son Eminence*. ”

—Etes-vous gris ou fou, monsieur ? dit l'archevêque outré.

Lui gris ! l'innocente créature ! Il n'avait jamais bu que de l'eau toute sa vie. Mais il est d'usage de calomnier le vin à tout propos.

Pauvre Jean Raisin !

A. S.

LES ÉCHECS

MONTRÉAL, 21 octobre 1881.

Adressez les communications concernant ce département à O. TREMPÉ, 698, rue Saint-Bonaventure, Montréal.

SOLUTIONS JUSTES.

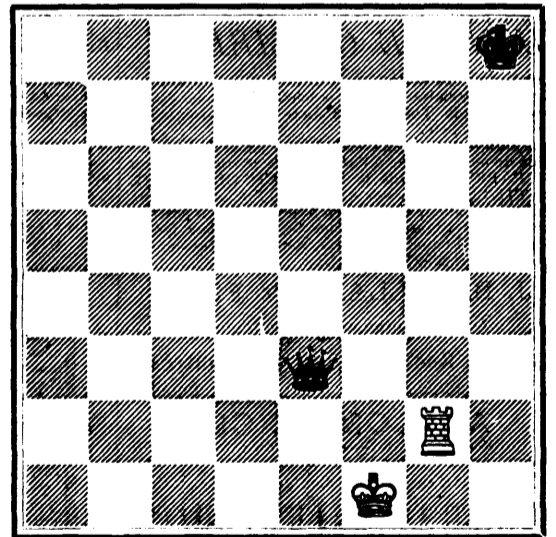
Problème No. 287.—MM. H. Giroux, J. Brunette, F. Côté, Québec ; Un amateur, E. Legault, Ottawa ; M. Lalandry, New-York ; A. C., St-Jean ; H. Lafrenière, T. Gagnier, A. Buisson, M. Toupin, Montréal ; N. P., Sorel ; Echech, St-Jérôme.

FIN DE PARTIE.

I. — DAME CONTRE TOUR.

Deuxième position

NOIRS.—2 pièces.



BLANCS.—2 pièces.

Dans cette position, la Tour fait partie nulle par l'échec perpétuel sur les colonnes de la Tour, du Cavalier et du Fou. Si le Roi Noir vient à 6e T, 6e C ou 6e F, les Blancs donnent échec quand même, et restent pat si les Noirs prennent. La Tour clouerait la Dame, s'il joue sur la colonne du Roi.

PROBLÈME No. 289.

Composé par M. LAUNAY, France,

- | | |
|------------------|---------------|
| <i>Blancs.</i> | <i>Noirs.</i> |
| 1 R 1er FR | 1 R 5e D |
| 2 T 5e TR | |
| 3 C 5e D | |
| 4 P 2e D et 4e R | |

Les blancs jouent et font mat en 2 coups.

SOLUTION.—No. 288.

- | | |
|----------------|-----------------------|
| <i>Blancs.</i> | <i>Noirs.</i> |
| 1 D 1er FR | 1 <i>Ad libitum</i> . |
| 2 T ou C, mat. | |

ADRESSES D'AFFAIRES

MOUSSEAU, ARCHAMBAULT & MONK,
AVOCATS,
No. 7, RUE ST-JACQUES, (AU SECOND)
MONTREAL

Hon. J. A. MOUSSEAU, J. L. ARCHAMBAULT, B.C.L.,
C.R., et M.P., Sec. d'Etat. F. D. MONK, B.C.L.

J. G. H. BERGERON, B. C. L.
AVOCAT,
7, RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL

PAGNUELO & ST-JEAN
AVOCATS,
No 34, Rue Saint-Jacques,
MONTREAL

SIMEON PAGNUELO, C.R. E. N. ST-JEAN, B.C.L.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
AVOCATS,
No. 11, Cote de la Place-d'Armes,
MONTREAL

ALEX. LACOSTE, C.R.L.L.D. BENJ. GLOBENSKY
F. J. BISAILLON, B.C.L. T. BROUSSEAU, L.L.L.

F. X. COCHUE,
EVALUATEUR,

Membre de la Corporation des Agents d'Immeubles ; né
gocier de Prêts sur Immeubles ; Achat et vente
de biens fonciers. Bureau à la Commission
des Immeubles,
RUE SAINT-JACQUES, No. 71, MONTREAL

AU GRAND VATEL

26, 28, 30, Rue St-Jacques
MONTREAL
LUNCH A TOUTE HEURE
A 25 CENTS ET 50 CENTS

Manufactures Françaises d'Ornements d'Eglise.
Quatre premiers prix et un Diplôme d'Honneur
à l'Exposition de Montréal

R. BEULLAC,

229, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

Peinture Religieuse, Chasublerie, Orfèvrerie, Bronzes.
Succursale des Etablissements Artistiques de Bar-le-Duc
(France), pour la Peinture sur Verre (Vitreaux) et la
Statuaire Religieuse.

UNIQUE OCCASION

De se former une Bibliothèque à Bon Marché. Quinze
pour Cent de remise sur tous les achats d'au moins \$10.00
des ouvrages de Théologie, Histoire, Littérature, Droit,
Médecine, etc., etc.

En établissant une manufacture de papier, nous avons
dédié de nous occuper à l'avenir plus particulièrement
de la PAPERIE, de la LIBRAIRIE CLASSIQUE
et de PIÈTE, pour la vente en gros et l'importation sur
demande ; et afin d'écouler le plus promptement possible
notre fond de livres et d'articles de détail nous ferons
une grande réduction sur les prix, sous forme d'escompte,
suivant l'importance des achats

J. B. ROLLAND & FILS,

LIBRAIRES-ÉDITEURS,

12 & 14, Rue Saint-Vincent, Montréal

AU COMMERCE

Nous attirons l'attention des commerçants d'HUILE
d'ECLAIRAGE sur l'introduction générale de

L'HUILE AUSTRALE de PRATT

DANS LE CANADA

Cette huile célèbre, comme il est bien connu, a,
pendant plusieurs années, été reconnue sur les marchés amé-
ricains et européens comme la meilleure sous tous les
rapports, et nous avons pu à peine suffire à la demande.
Cependant, nous sommes maintenant en mesure de donner
satisfaction spéciale au marché du Canada, et nous
nous sommes entendus avec

M. C. PEVERLY

comme agent pour voir à la prompte et fidèle exécution
des commandes, soit pour délivrer l'huile présentement
ou pour faciliter les importations directes.

CHS. PRATT & CIE,

New-York, seuls Propriétaires et Manufacturiers.

L'OPINION PUBLIQUE

On peut s'abonner pour 6 mois ou un an en s'adres-
ant au No. 7, de la rue Bleury. La nouvelle administration
a fait un choix de collaborateurs recrutés dans tout ce
que la Province a de meilleur comme écrivains.
L'abonnement n'est que de \$3.00 par an.

L'HUILE ST-JACOB

MARQUE DU COMMERCE



LE GRAND
REMEDE ALLEMAND
POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le
Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac,
la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation
du Gosier, Entorses et Foulures, Brû-
lures, Echaudements, Douleurs générale
du Corps, et pour le Mal de Dents,
d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés,
et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est
égale à l'Huile St Jacob comme remède
externe sain, certain, simple et bon
marché. L'essai coûte peu, seulement
la petite somme de 50 cents, et tous
ceux souffrants de douleurs peuvent
avoir une preuve positif du mérite que
cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze
langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commer-
cants De Médecines.

A. VOGELER & CIE,
Baltimore, Md., U. S. A.



Avis aux Entrepreneurs

On recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le zome jour
d'Octobre courant, inclusivement des soumissions cachetées,
adressées au soussigné et portant la suscription :
"Soumission pour travaux à l'île-aux-Grues" pour la
construction d'une Jetée servant de prolongement au Quai
de l'île-aux-Grues, Comté de Montmagny, Québec, d'a-
près un plan et le devis descriptif que l'on peut voir au
Bureau de Poste de Montmagny, où l'on pourra se procurer
des formules de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra
leurs soumissions en considération qu'en autant qu'elles
seront faites sur les formules imprimées fournies par le
Ministère, que les blancs seront convenablement remplis
et qu'elles seront signées par les soumissionnaires eux-
mêmes.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de
Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable
Ministre des Travaux Publics pour une somme égale à
cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque
demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer
le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit
pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée,
le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni
aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 3 sept. 1881.

The Purest and Best Medicine ever Made.
A combination of Hops, Buchu, Man-
drake and Dandelion, with all the best and
most curative properties of all other Bitters,
make of the greatest Blood Purifier, Liver
Regulator, and Life and Health Restoring
Agent on earth.

No disease can possibly long exist where Hop Bitters
are used, so varied and perfect are their
operations.

They give new life and vigour to the aged and infirm.

To all whose employments cause irregularity
of the bowels or urinary organs, or who re-
quire an Appetizer, Tonic and mild Stimulant,
Hop Bitters are invaluable, without intox-
icating.

No matter what your feelings or symptoms
are what the disease or ailment is use Hop Bit-
ters. Don't wait until you are sick but if you
only feel bad or miserable, use them at once.
It may save your life. It has saved hundreds.

\$500 will be paid for a case where they will not
cure or help. Do not suffer or let your friends
suffer, but use and urge them to use HOP B.

Remember, Hop Bitters is no vile, drugged
drunken nostrum, but the Purest and Best
Medicine ever made, the "INVALIDS
and HOPE" and no person or family
should be without them.

P. J. C. is an absolute and irresistible cure
for Drunkenness, use of opium, tobacco and
narcotics. All sold by druggists. Send
for Circular. Hop Bitters Mfg. Co.,
Rochester, N.Y. and Toronto, Ont.

70 CARTES DE VISITES avec votre nom. — En
caractères nouveaux, nouveaux genres, par des
artistes : Bouquets, Oiseaux, Chromos, Paysages,
etc., tous différents. Livre d'échantillons complets pour
agents, 25c. Grande variété de Cartes d'Annonce. Di-
minution pour le commerce et les imprimeurs. 100
Echantillons de Cartes d'Annonce de Fantaisie, 50c.
Adresse : STEVENS & BROS., boîte 22, Northford Ct.

LES PILULES GOLVIN

ET LEUR IMITATION



On cherche à amener une confusion par une imitation grossière des
Pilules Golvin. — Toute boîte de Pilules qui ne serait pas conforme
au modèle ci-contre devra être considérée comme une contrefaçon. De plus,
chaque pilule porte imprimé le nom Golvin. — Les Pilules de
Golvin sont un puissant purgatif du sang. Elles sont efficaces dans
toutes les maladies ; elles guérissent les Constipations les plus opiniâtres,
les Rhumatismes, la Goutte, les Maladies de la peau, et particulièrement
toutes les affections énumérées dans le Nouveau Guide de
LA SANTÉ. En purifiant le sang, elles sont un préservatif des nom-
breuses maladies et les moindres maux qu'amène le renouveau. — Se
vendent dans toutes les Pharmacies — Exiger avec chaque boîte le Nouveau Guide de la
Santé. — Toute communication relative à la Méthode dépurative, doit être adressée à
M. GOLVIN, 50, rue Olivier-de-Surres, Paris. — A Montréal, LAVIOLETTE & NELSON.

POELES, POELES!!

Le poêle de passage COUNTESS, nouveau
modèle, est le mieux fini, le plus économique
et aussi le plus amélioré avec ou sans fourneau,
POELES DE CUISINE à bois et à charbon, Chau-
dières à charbon, Pelles, Sas, etc., chez

L. A. SURVEYER,
188, RUE NOTRE-DAME.
Montréal.



Avis aux Entrepreneurs

On recevra à ce Bureau, jusqu'à MARDI le 11me
jour d'Octobre courant, inclusivement, des soumissions
cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription :
"Soumission pour Appareil de chauffage au Musée
Géologique, Ottawa," pour fournir et poser le dit appa-
reil de chauffage.

On pourra voir le plan et devis au Bureau du Canal La-
chance, à Montréal, à celui de D. B. Back, écar., archi-
tecte, à Toronto, et au Ministère des Travaux Publics, Ot-
tawa, à commencer de lundi, le 3 Octobre courant.

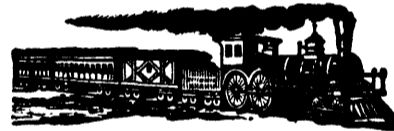
Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra
leurs soumissions en considération qu'en autant qu'elles
seront faites sur les formules imprimées, fournies par le
Ministère, et qu'elles seront signées par les soumission-
naires eux mêmes.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de
Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable
Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à
cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque
demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de
signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le
remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas
acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse,
ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 1er Oct. 1881.



CHEMIN DE FER Q.M.O. & O.

CHANGEMENT D'HEURES

A PARTIR DE

JEUDI, 24 Juillet 1881,

Les trains partiront comme suit :

	MIXTE.	MALLE.	EXPRESS
Départ de Hochelaga pour			
Ottawa.....	8.30 am		5.15 pm
Arrivée à Ottawa.....		1.00 pm	9.45 pm
Départ de Ottawa pour Ho- chelaga.....	8.10 am		4.55 pm
Arrivée à Hochelaga pour Québec.....		12.40 pm	9.25 pm
Arrivée à Québec.....		3.00 pm	12.00 pm
Départ de Québec pour Hochelaga.....		9.25 pm	6.30 am
Départ de Hochelaga pour St. Jérôme.....	10.10 am		10.00 pm
Arrivée à Hochelaga.....		4.40 pm	6.30 am
Départ de Hochelaga pour St. Jérôme.....	5.30 pm		
Arrivée à St. Jérôme.....		7.15 "	
Départ de St. Jérôme pour Hochelaga.....	6.45 am		
Arrivée à Hochelaga.....		9.00 "	
Départ de Hochelaga pour Joliette.....	5.00 pm		
Arrivée à Joliette.....		7.25 pm	
Départ de Joliette pour Ho- chelaga.....	6.00 am		
Arrivée à Hochelaga.....		8.50 am	

(Trains locaux entre Aylmer.)
Les trains quittent la Gare du Mile-End, Sept minutes
à l'arrière.

Sur tous les Trains pour Passager il y a des
magnifiques Chars-Palais et des Chars-Dortoirs élégants
sur les Trains de Nuit.

Les Trains allant à et venant de Ottawa font rencontre
avec les trains allant à et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de
Québec à 4 p.m.

Tous les trains font leur parcours d'après l'heure de
Montréal.

Bureau Général, 13, Place d'Armes

BUREAUX DES BILLETS :

13 PLACE D'ARMES, } MONTREAL.
202 RUE ST-JACQUES, }

VIS-A-VIS L'HOTEL ST-LOUIS, QUEBEC.

L. A. SENEAL,
Surintendant-Général.

LA POUDRE ALLEMANDE

SURNOMMEE



NE FAILLIT JAMAIS
ET EST

Vendue chez tous les Epi-
ciers respectables.

La seule Certifiée Pure par le
PROF. J. BAKER EDW. RDS. Analyste.

TOUS LES ÉPICIERIS
Manufacturée par
D.C. BROUSSEAU & CIE.
RUE NOTRE DAME MONTREAL.

LA COMPAGNIE

LITHOGRAPHIQUE - BURLAND

(LIMITÉE)

CAPITAL \$200,000

ELECTROTYPEURS,
LITHOGRAPHES,
IMPRIMEURS,
GRAVEURS,
EDITEURS,
ETC., ETC.

3, 5, 7, 9 & 11, RUE BLEURY
MONTREAL

Cette compagnie, possédant un capital plus élevé qu'au-
cune autre Compagnie Lithographique du Canada, se
trouve par sa position financière et le matériel considé-
rable qu'elle possède, capable d'entreprendre l'exécution
de toutes espèces d'ouvrages dans les diverses branches
d'industrie qu'elle exploite.

Un personnel considérable d'artistes lui permet de ga-
rantir la qualité de ses ouvrages.

- Elle possède en outre :
- 12 presses à vapeur.
 - 1 machine patenée à vernir les étiquettes.
 - 1 machine électrique à vapeur.
 - 4 machines à photographie.
 - 2 machines à gravure photographique.
 - 2 machines à enveloppe.

Aussi : Machines à perforer, à couper, à marquer,
presse à relief pour enveloppes et têtes de lettres, presse
hydraulique, etc., etc.

Toutes commandes pour la Gravure, la Lithographie,
la Typographie, l'Electrotypie, etc., exécutées avec soins
et à des prix modérés.

Editeurs du CANADIAN ILLUSTRATED NEWS, du SCIENTI-
FIC CANADIAN and PATENT OFFICE RECORD, et aussi
imprimeurs de L'OPINION PUBLIQUE.

Toutes commandes par Poste promptement exécutées.

G. B. BURLAND,
Gérant.

Décisions judiciaires concernant les
Journaux

10. Toute personne qui retire régulièrement
un journal du bureau de poste, qu'elle ait sous-
crit ou non, que ce journal soit adressé à son nom
ou à celui d'un autre, est responsable du paie-
ment.

20. Toute personne qui renvoie un journal est
tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur
l'abonnement ; autrement, l'éditeur peut conti-
nuer à lui adresser jusqu'à ce qu'elle ait payé.
Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en
outre, le prix de l'abonnement jusqu'au mo-
ment du paiement, qu'il ait retiré ou non le
journal du bureau de poste.

30. Tout abonné peut être poursuivi pour
abonnement dans le district où le journal se pu-
blie, lors même qu'il demeurerait à des cen-
taines de lieues de cet endroit.

40. Les tribunaux ont décidé que le fait de
refuser de retirer un journal du bureau de poste,
ou de changer de résidence et de laisser accumu-
ler les numéros à l'ancienne adresse, constitue
une présomption et une preuve prima facie d'in-
tentation de fraude.